



ÉDITION 2012



SAINT-MARTIN

A light gray world map is positioned at the bottom of the page. A small red dot is placed on the map in the Caribbean region, specifically over the island of Saint-Martin. A small blue rectangular box with white text is positioned directly below this dot.

• Saint-Martin

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS

■ Saint-Martin

Rapport annuel

2011

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	7
Synthèse 2011	9
Saint-martin en bref	9
CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	13
Section 1 - Géographie et climat	14
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
Section 2 - Repères historiques	15
Section 3 - Cadre institutionnel	16
1. Dans le paysage administratif français	16
1.1 Une évolution statutaire attendue	16
1.2 L'organisation institutionnelle	17
1.3 Le droit applicable	18
1.4 Répartition des compétences	18
2. Dans le paysage communautaire	18
3. Evolutions récentes	19
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE SAINT-MARTINOISE	21
Section 1 - La population	22
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	24
1. Le tissu économique	24
2. Les comptes économiques	25
3. L'emploi et le chômage	26
3.1 La population active	26
3.2 L'emploi	26
3.3 Le travail illégal	28
3.4 Le chômage	28
4. Les revenus et salaires	30
4.1 La répartition des foyers fiscaux par tranche	30
4.2 Le revenu de solidarité active	30
4.3 Le RSTA : un complément de revenu temporaire	31
4.4 Le SMIC	31

Section 3 - Les finances publiques locales	32
1. Situation financière de la collectivité	32
2. Analyse par fonction	35
CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITE	37
Section 1 - Le tourisme	38
1. Les activités de croisière et de plaisance	39
1.1 La croisière	39
1.2 La plaisance	40
2. L'activité hôtelière	40
2.1 Le parc hôtelier	40
2.2 Fréquentation hôtelière et situation économique	41
3. Perspectives	41
Section 2 - Les transports	42
1. Les activités portuaires	42
1.1 Trafic de marchandises	42
1.2 Trafic de passagers	43
1.3 Travaux et perspectives	44
2. Les activités aéroportuaires	44
2.1 Aéroport Juliana	45
2.2 Aéroport de Grand'Case	45
Section 3 - Le bâtiment et les travaux publics	46
1. Présentation du secteur	46
2. Activité du BTP en 2011	46
3. L'habitat	47
Section 4 - L'énergie et l'eau	48
1. Energie	48
2. Eau	49
2.1 Ressources et distribution	49
2.2 Traitement des eaux usées	51
Section 5 - L'éducation	52
1. Etablissements scolaires	52
2. Effectifs	53
2.1 Le corps enseignant	53
2.2 Les élèves du premier et du second degré	53
2.3 L'enseignement supérieur	53

CHAPITRE IV - L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	55
Section 1 - La structure du système bancaire et financier	57
1. Les événements majeurs de l'année	57
1.1 Les principaux événements locaux	57
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	57
2. Organisation du système bancaire	63
2.1 Typologie des établissements	63
2.2 Liste des établissements de crédit	64
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	64
2.4 Les effectifs	65
3. La densité du système bancaire	66
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	66
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	66
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	69
1. Les taux d'intérêt	69
1.1 Les taux directeurs	69
1.2 Les taux créditeurs	71
1.3 Les taux débiteurs	72
1.4 Les taux d'usure	74
2. Les tarifs bancaires	75
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	77
1. Les avoirs financiers de la clientèle	77
1.1 Ensemble des actifs financiers	77
1.2 Les dépôts à vue	78
1.3 Les placements liquides ou à court terme	79
1.4 L'épargne à long terme	80
2. Les concours de la clientèle non financière	80
2.1 Vue d'ensemble	80
2.2 Concours consentis aux ménages	82
2.3 Concours consentis aux entreprises	82
3. L'équilibre emplois-ressources	82
Perspectives	83
Annexes	
Statistiques monétaires et financières	85
Chronologie des principaux événements de l'année 2011	88
Liste des publications de l'IEDOM	92

Avant-propos

L'année 2011 se situe, pour Saint-Martin, dans le prolongement de l'exercice précédent, avec des indicateurs économiques et financiers contrastés.

L'amélioration de la fréquentation touristique amorcée en 2010 se confirme, et l'île établit un nouveau record en nombre de visiteurs en 2011. Toutefois, ce rebond a davantage profité à la partie néerlandaise, même si les chiffres sont en progrès côté français.

La situation du BTP n'a pas évolué favorablement et le secteur reste en souffrance. Les professionnels font état, dans une conjoncture maussade, de nombreux projets en attente ou faisant l'objet de difficultés administratives.

Sur le plan bancaire, après un redressement en 2010, un tassement des encours est relevé en 2011, tant pour les actifs financiers que les crédits. Ce repli reflète avant tout l'évolution de la situation des entreprises confrontées à une sortie de crise toujours difficile.

Les efforts pour renforcer la coopération entre les deux parties de l'île se sont poursuivis et la tenue en décembre d'une commission mixte tripartite - composée du gouvernement de Sint Maarten, de la Collectivité et de l'État français - constitue une étape importante et prometteuse.

La Collectivité a poursuivi en 2011, sans encore aboutir à des solutions durables, la recherche de ressources afin d'équilibrer ses comptes et d'être en mesure de répondre pleinement aux attentes des populations et des acteurs économiques.

A l'instar de la Banque de France dans l'hexagone, l'IEDOM veille à ce que l'économie de Saint-Martin continue de trouver, dans des délais appropriés aux enjeux, les financements dont elle a besoin, ce point étant une des clés pour une croissance plus forte.

Le Directeur,



C. APANON

Synthèse 2011

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

En 2011, les signes de redressement de l'économie de Saint-Martin observés en 2010 restent fragiles. Le secteur clé du tourisme connaît une embellie à la faveur du dynamisme retrouvé de l'activité touristique dans la zone Caraïbe. En revanche, le BTP, autre pilier de la croissance locale et important pourvoyeur d'emploi, reste dans une conjoncture difficile.

Le nombre de visiteurs sur l'île atteint le pic historique de 2,3 millions en 2011, soit une hausse de 15 % par rapport à 2009. Le nombre de croisiéristes augmente notamment de +9,5 %, en phase avec le dynamisme observé dans le bassin caribéen. Ce rebond touche cependant principalement l'activité touristique du côté hollandais. L'activité hôtelière en partie française en profite moins : si le nombre de clients augmente (+ 2,5 %), les prix moyens sur l'ensemble de l'année sont restés faibles selon les professionnels.

L'activité du BTP connaît de grandes difficultés depuis 2009. Le nombre de permis de construire accordés en 2011 diminue de 12 %, après une baisse de 23 % en 2010, et le manque de chantiers structurants impacte le volume d'activité. Les contraintes budgétaires, en particulier celles de la Collectivité, dont l'équilibre financier reste préoccupant pèsent sur la commande publique. Les entreprises du secteur demandent l'application de mesures d'accompagnement dans la gestion des dettes sociales.

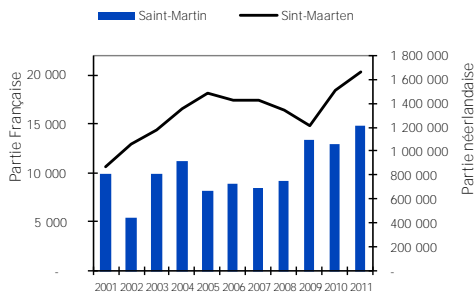
L'encours des crédits sains consentis progresse de + 2,9 % sur un an, hors opération exceptionnelle réalisée par un établissement de la place. Le rythme de croissance des crédits aux ménages (+ 7,4 %), quoique toujours soutenu, est moins dynamique, en lien avec une croissance plus modérée des crédits à l'habitat (+6,5 %). Les crédits à la consommation restent bien orientés (+12,1 %). L'encours des crédits aux entreprises affiche en revanche une baisse (-2,2 %, hors opération exceptionnelle), qui révèle les difficultés persistantes rencontrées par ces acteurs économiques.

Les actifs financiers de la clientèle (293,9 millions d'euros) sont en repli de 1,6 % (- 4,6 millions d'euros) sur un an, après une hausse soutenue en 2010 (+ 17,3 %). La baisse observée est liée à la chute des dépôts à vue qui, après avoir connu une forte hausse en 2010, recule de 6,8 % en 2011, signe d'une augmentation des tensions de trésorerie ressenties par les agents économiques. Le rythme de progression des placements liquides ou à court terme, quoique positif (+ 4,6 %) diminue, comme celui de l'épargne à long terme (+5,6 %).

Par agent économique, l'encours des actifs financiers des entreprises régresse de 3 %, tandis que celui des ménages est relativement stable (+ 0,2 % sur un an) après une croissance dynamique en 2010.

Saint-Martin en bref

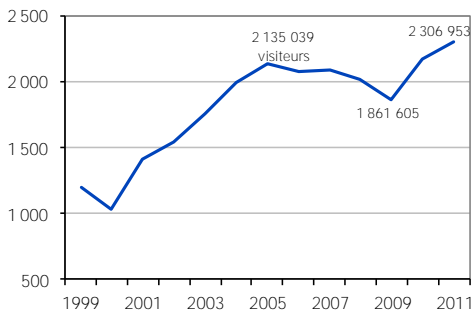
Evolution du nombre de croisiéristes sur l'île



Source : Office du tourisme de Saint-Martin

Evolution de la fréquentation de l'île

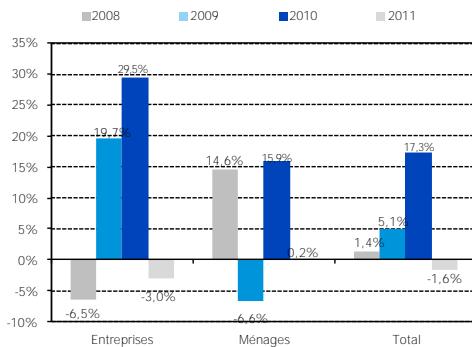
(en milliers de passagers)



Sources : Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Office du tourisme de Saint-Martin

Evolution des actifs financiers

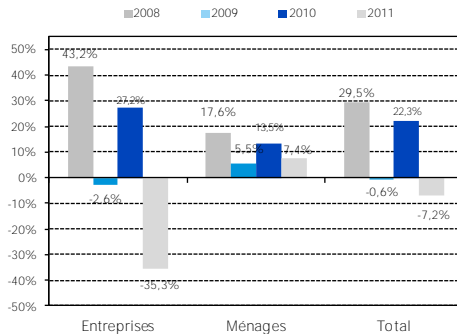
(glissement annuel)



Source : IEDOM

Evolution de l'encours sain de crédits

(glissement annuel)



Source : IEDOM

Les chiffres clés de Saint-Martin

2011 Métropole 2011

Population

Population totale	36, 824 (2009)	65 001
Taux de croissance annuel de la population (%)	2,4 (moy. 99-09)	0,5 %
Taux de natalité (%)	26,3 (moy. 99-08)	12,5

Environnement

Superficie totale (km ²)	87 (incl. Sint Maarten)	545 965
Superficie totale (km ²)	53 (excl. Sint-Maarten)	545 931

Economie

PIB en milliards d'euros (courants)	0,421 (1999)	1 932,8*
PIB/habitant (€)	14 500 (1999)	29 805 *
Taux de chômage	25,5 % (2008)	9,1 %
Nombre de DEFM A à fin Décembre	3 793	-

Indicateurs sectoriels

Trafic aérien de passagers à Grand'Case	211 628	-
Trafic aérien de passagers à Juliana	424 340	-
Nombre de croisiéristes	1 656 159	-
Taux moyen d'occupation des hôtels	nd	-

Indicateurs monétaires et financiers

Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 734	1 618
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 320	1122
Nombre de comptes ordinaires par habitant	0,7	3,65*

Dépôts bancaires auprès des établissements locaux (encours en M€)

<i>Ménages</i>	293,9	1 851 400
<i>Entreprises</i>	132,2	1 084 600
<i>Autres agents</i>	145,9	332 400
	15,8	156 900

Crédits bancaires sains des établissements locaux (encours en M€)

<i>Ménages</i>	219,7	2 247 600
<i>Entreprises</i>	116,7	1 083 000
<i>Autres agents</i>	76,7	814 700
	8,4	247 900

* Données 2010



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km². Elle est composée de deux parties, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay, et affiche 15 km dans sa plus grande longueur et 13 km dans sa plus grande largeur.

Comme presque toutes les îles des Antilles, Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse : son point culminant est le Pic Paradis à 424 m d'altitude. La côte est une succession de plages, de lagunes littorales, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots **inhabités de Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île. L'intérieur est vallonné**, mais comporte des secteurs plats.

2. Climat

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'à la Guadeloupe et qu'à la Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. Cette faible pluviométrie a toujours été un **facteur limitant pour l'agriculture sur l'île mais a, au contraire, favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente.**

Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage **de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense.** En 1999 et 2000, Saint-Martin avait souffert du **passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar.**

L'année 2010, durant laquelle 19 phénomènes cycloniques ont été baptisés (la moyenne étant de 11 selon le National Hurricane Center - NHC), a été très pluvieuse dans les Îles du Nord. Elle a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au stade d'ouragan de classe 3. Il a occasionné des dégâts sur les routes et les toitures dans certains quartiers de Saint-Martin. Deux autres cyclones de moindre ampleur, Otto et Tomas, ont causé des épisodes pluvio-orageux importants qui ont généré en une semaine près d'un quart des précipitations annuelles.

En 2011, Saint-Martin a en revanche été relativement peu affecté par la saison cyclonique. Deux tempêtes tropicales Irène (du 20 au 30 août) et Maria (du 10 au 12 septembre) ont traversé l'arc antillais, induisant des **averses orageuses localement fortes.**

La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C ou supérieure à 32°C.

Section 2

Repères historiques

L'île de Saint-Martin aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle de nombreux saint-martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km², chef-lieu Philipsburg) et une partie française au nord (56 km², siège de la préfecture des îles du Nord à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais furent désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint-Maarten est totalement ouverte et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

Le rattachement administratif de Saint-Martin au département de la Guadeloupe, qui était en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. Le processus d'évolution statutaire engagé depuis une dizaine d'années par les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer¹. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 23 membres du Conseil ont alors élu M. Louis-Constant Fleming à la présidence de l'Assemblée territoriale, qui a été remplacé, depuis l'élection du 10 août 2008, par M. Frantz Gumbs pour un mandat courant jusqu'à mars.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et monétaire, bancaire et financier. Un préfet délégué auprès du Préfet de la Guadeloupe y représente l'État et le gouvernement.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Martin.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'Outre-Mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution².

Cette partie présente le régime juridique applicable à Saint-Martin, qui dispose, au même titre que Saint-Barthélemy, du statut de collectivité d'Outre-Mer distinct de la Guadeloupe.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE EVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Martin était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, et ce malgré la distance (260 km) qui les sépare.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus de la commune, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur autorisa la possibilité pour les collectivités d'Outre-Mer de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide : le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ; le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ; et le 7 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité³.

Le projet de créer, dans chacune des îles, une collectivité d'Outre-Mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a été approuvé à 76,17 % à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une Collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces Collectivités ».

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne relèvent ainsi que **d'une seule collectivité territoriale**. A Saint-Martin, le transfert de compétence s'est réalisé de manière plus progressive qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique (partage de l'île avec Sint Maarten) et d'un contexte socio-économique plus complexe.

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité et les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Saint-Martin est désormais régie par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007³.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivre les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. Cependant, afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans une seule collectivité, un certain nombre de mesures sont prévues : ainsi un **conseil économique, social et culturel**, composé de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles et du monde professionnel, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la collectivité d'Outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3). Des **conseils de quartier** sont également consultés pour les opérations, les questions d'aménagement et d'urbanisme.

La collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy.

¹ L'Etat conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

² Elu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général métropolitain) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

³ Les premières élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1^{er} et 8 juillet 2007.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'identité législative demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle collectivité reste applicable.

Saint-Martin peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie sous réserve de l'approbation de l'Etat.

1.4 REPARTITION DES COMPETENCES

Saint-Martin exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux Communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe** ainsi que celle que l'Etat lui a transféré. Saint-Martin est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et des établissements publics de la collectivité. De fait, la nouvelle collectivité peut adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'Etat reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier. D'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'Etat et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le Conseil des Ministres a désigné, le 7 mars 2007, M. Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. Lui ont succédé M. Jacques Simonnet le 15 juillet 2009, puis depuis le 12 décembre 2011, M. Philippe Chopin. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux collectivités, est installée à Marigot.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires d'Outre-Mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les Départements et Régions d'Outre-Mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'Outre-Mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

La ratification du traité de Lisbonne identifiait, au niveau européen, la nouvelle collectivité comme Région Ultra-Périphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, ce qui peut être un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins.

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Etude CEROM, mars 2008.

Ce constat est d'autant plus prégnant que la partie néerlandaise de l'île n'a pas le statut de RUP et n'est donc pas soumise au droit communautaire. Cependant, Saint-Martin pourrait se satisfaire du statut de RUP, contrairement à Saint-Barthélemy, qui va à sa demande accéder le 1^{er} janvier 2012 au statut de PTOM. En octobre 2010, Saint-Martin a participé en tant que nouvelle RUP à la XVIème conférence des présidents des régions ultrapériphériques de l'Europe.

Côté hollandais, Sint-Maarten, qui appartenait à l'ancien Etat autonome de la Fédération des Antilles néerlandaises, au sein du Royaume des Pays-Bas, est devenu un Etat au sein du même Royaume, après la dissolution des Antilles néerlandaises le 10 octobre 2010.

3. Evolutions récentes

Les années 2008 et 2009 ont vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. **Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétence a été réalisé.** Certains services de la collectivité ne sont véritablement opérationnels que depuis 2009, première année de fonctionnement réel.

Au niveau **fiscal**, la convention de moyens a été signée en mars 2008, même si durant **cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'Etat. L'année 2009 marque l'entrée en vigueur de l'autonomie** de la collectivité en matière fiscale **avec la mise en place d'un système géré localement.** La convention fiscale signée par le Préfet délégué Jacques Simonnet - au nom de l'Etat - et le Président Frantz Gumbs, en décembre 2010, **précise le régime d'autonomie de la collectivité et les modalités d'échanges d'informations entre les signataires,** en vue de prévenir l'évasion et la fraude fiscale. **La convention a été approuvée par le Sénat et l'Assemblée Nationale et publiée officiellement en juin 2011.** Le Conseil constitutionnel a **d'autre part** validé le 21 janvier 2010 deux lois organiques dotant les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du pouvoir de percevoir l'impôt. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la collectivité de Saint-Martin.

Le 4 juin 2009, le Conseil Territorial a adopté la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la collectivité. **Le principe de la Taxe Générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) a été voté le 26 novembre 2009.** Cette dernière est une taxe d'application, de 2 % sur le chiffre d'affaires général, qui frappe l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin. Elle est entrée en vigueur en août 2010 et a rapporté **6,3 millions € en 2011.**

Sur le plan **économique**, outre la mise en œuvre de nouvelles compétences (aides aux entreprises, continuité territoriale, stratégie économique...), le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont mis en place la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (la CCISM), élue le 10 juillet 2009 et qui compte 26 membres. La collectivité a également institué un code du tourisme et un SDAT (schéma d'aménagement et de développement touristique) adopté en 2010 engage une réflexion stratégique sur le positionnement de Saint-Martin (par rapport à Sint-Maarten et Saint-Barthélemy notamment) et sur les actions promotionnelles à mener.

Le contrat de développement 2011-2013 entre l'Etat et la collectivité de Saint-Martin est entré en vigueur en janvier 2011. D'un montant total de 81 millions €, il est financé par l'Etat (30 millions €), la collectivité (30 millions €), et l'Union Européenne (21 millions € provenant des fonds européens FEDER et FSE), et concerne la réalisation de projets structurants avec une priorité accordée aux infrastructures, aux actions de formation et de cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, la mise en place de la COM a vu la création de plusieurs établissements publics, dont l'office du tourisme, le port, l'aéroport et l'établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM), laissant ainsi à ces établissements une plus grande autonomie tout en permettant de rééquilibrer les comptes de la COM.

Sur le volet **social**, les actions d'éducation et de formation sont devenues des priorités pour la nouvelle collectivité. Une coopération en matière sociale a été mise en œuvre entre la collectivité de Saint-Martin et le Land Council de Sint-Maarten, notamment en matière de santé des enfants.

Enfin, concernant l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, la collectivité a organisé ses premiers programmes de formation en 2008, la dernière dotation de la Région ayant été perçue en 2007. Un directeur général a été recruté au sein de la collectivité en février 2009 dans l'objectif de la création d'un service de formation professionnelle, l'île faisant face à un grave problème d'inadéquation entre les formations et les besoins existants sur le marché du travail. Dans le même temps, l'antenne locale de Pôle Emploi propose des filières de formation.

Au **niveau national**, validant la loi de découpage électoral, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Le premier député de Saint-Martin et Saint-Barthélemy siégera à l'Assemblée Nationale à partir des élections législatives de 2012.

Enfin **la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten s'est renforcée**. Le 12 octobre 2010, la France a procédé à la ratification de l'accord franco-néerlandais de coopération douanière à Saint-Martin (signé à Philipsburg en janvier 2002). Une instance de dialogue entre les deux parties de l'île a été créée en 2011. La première commission mixte sur la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten s'est tenue le 2 décembre 2011 à la CCISM sous l'égide du préfet, du président de la COM et du premier ministre de Sint Maarten. Cette instance permet aux deux États et aux autorités locales de discuter des sujets d'intérêt commun (tels que la sécurité, le **transport, de l'aménagement du territoire**, les affaires sociales et le développement économique) et de procéder à un état des lieux de l'application des différents accords de coopération et des perspectives futures en la matière. La commission mixte se réunira une fois par an et une commission technique chaque trimestre.



CHAPITRE II

Panorama de
L'économie Saint-Martinoise

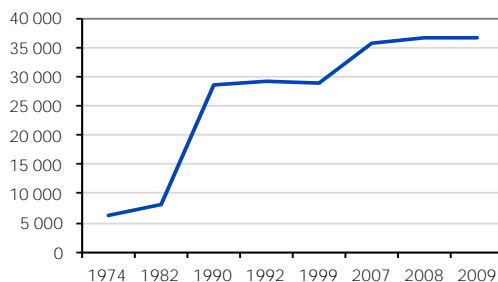
Section 1

La population

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les Iles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement, mise en œuvre en 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales et de celles des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les derniers résultats, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, portent sur l'année 2009.

En 2009, la population Saint-Martinoise comptait 36 824 habitants, en hausse de 26,5 % par rapport à 1999, et de 0,4 % par rapport à 2008. L'augmentation annuelle est très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+17,1 %), caractérisées par un solde migratoire nettement positif. Entre 1974 et 2009, le nombre d'habitants a été multiplié par 6, passant de 6 191 à 36 824 habitants. La densité moyenne de la population est de 695 hab/km², en progression de 26,5 % par rapport à 1999 et supérieure à celle de Saint-Barthélemy (424 hab/km²).

Evolution de la population saint-martinoise
(en nombre d'habitants)



Source : INSEE

La partie néerlandaise de l'île a connu une évolution démographique parallèle, marquée par une croissance liée à l'immigration dans les années 1990, suivie d'une stabilisation entre 1995 et 2000 (à 0,3 % selon le CBS). Entre 2000 et 2008, la population de Sint-Maarten aurait retrouvé un niveau de croissance plus soutenu (+3,4 % en moyenne) pour s'établir à 40 915 habitants au 1^{er} janvier 2009. La population de Sint-Maarten en 2010 est estimée à 37 429 personnes, en recul de 8,5 % par rapport à 2009.

En 2009, le nombre d'étrangers à Saint-Martin s'élèvent à 13 013, soit 35,3 % de la population totale. Plus de trois-quarts étrangers proviennent de l'espace Caraïbes et particulièrement d'Haïti (47 % de l'ensemble des étrangers). Les européens en représentent 16 %, avec une surreprésentation des Britanniques (7 %) et des hollandais (5 %). Seule 4 % de la population totale est issue d'Amérique du Nord.

Répartition par âge	Population Saint-Martin				Population Sint-Maarten			
	1999		2009		2000		2009	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
De 0 à 19 ans	10 459	35,9%	13 572	36,9%	9 796	32,0%	12 230	29,9%
De 20 à 59 ans	17 152	58,9%	20 388	55,4%	19 370	63,3%	25 994	63,5%
De 60 à 74 ans	1 191	4,1%	2 308	6,3%	1 041	3,4%	2 299	5,6%
75 ans et plus	490	1,7%	555	1,5%	392	1,3%	392	1,0%
Total	29 112	100%	36 824	100%	30 599	100%	40 915	100%

Source : INSEE Recensements 1999 et 2009, CBS

En 2009, l'INSEE recensait 13 572 habitants de moins de 20 ans (soit 36,9 % de la population) et 2 863 personnes âgées de plus de 60 ans (soit 7,8 % de la population totale). Avec 92,2 % de la population âgée de moins de 60 ans, Saint-Martin se présente comme une collectivité jeune bien que l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans excède 60 % entre 1999 et 2009.

Evolution des taux de natalité et de mortalité

	1974 (1)	1982 (2)	1990 (3)	1999 (4)	2008 (5)
Taux de natalité (‰)	46,1	36	27,2	25	26,3
Taux de mortalité (‰)	10,1	8,5	4,6	3,2	3,1
Taux de variation annuelle moyenne (%)	2,9	3,7	17,1	0,2	2,7
- dû au solde apparent des entrées sorties	-0,7	0,9	14,8	-2,0	0,3
(1) Moyenne 1967-1974	(2) Moyenne 1974-1982	(3) Moyenne 1982-1990			
(4) Moyenne 1990-1999	(5) Moyenne 1999-2008				

Source : INSEE Recensements 1974 à 2008

Entre 1974 et 2008, le taux moyen de natalité a chuté de manière drastique, passant de 46,1 ‰ à 26,3 ‰, ce qui reste élevé. A titre de comparaison, le taux de natalité s'élève respectivement à 14,3 ‰ et à 12,9 ‰ en Guadeloupe et en métropole pour l'année 2008. En 2009 sont nées 860 personnes et 110 décès sont relevés. A Saint-Martin, la monoparentalité est très prononcée : plus d'une famille sur trois (34,1 %) est monoparentale. En 2008, les couples avec ou sans enfants représentent respectivement 44,7 % et 21,3 % de l'ensemble des familles de la collectivité.

L'INED¹ a effectué des projections démographiques dans deux scénarios : le premier basé sur la poursuite de la migration observée entre 1999 et 2007 et l'autre sur une moyenne des années 1990-2007.

Dans le premier scénario, la population atteint presque 50 000 habitants en 2020 et 61 600 en 2030. Dans le second scénario, la population serait de 41 700 habitants en 2020 et près de 45 000 en 2030, l'impact modéré de l'émigration étant du à la croissance naturelle élevée. Dans les deux scénarios, la population reste jeune pendant toute la période de projection. La part des plus de 65 ans devrait cependant plus que doubler, passant de 4,8 % en 2010 à 10,3 % en 2030 dans le scénario 1 (et 13 % dans le scénario 2).

Projections de population à horizon 2030

Effectifs (en milliers) et taux de croissance annuels (‰) de la population de Saint-Martin

	2010	2015	2020	2025	2030
Population					
Scénario 1	39,1	44,3	49,8	55,6	61,6
Scénario 2	37,6	39,8	41,7	43,4	44,9
Croissance annuelle		2010/2015	2015/2020	2020/2025	2025/2030
Scénario 1		2,6	2,4	2,2	2,1
Scénario 2		1,1	0,9	0,8	0,7

Source : INED, Projections de la population de Saint-Martin 2010-2030, projections à partir du recensement de population 2007

¹ INED, Rapport Saint-Martin, « Les tendances démographiques et migratoires dans les régions ultrapériphériques : quel impact sur leur cohésion économique, sociale et territoriale » janvier 2012.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

La Direction de la Stratégie et des Interventions Economiques de la collectivité a mis en place plusieurs actions destinées à redynamiser l'activité sur l'île telles que l'organisation de la deuxième édition du Salon de l'Entreprise, l'accueil de la Commission Mixte sur la Coopération Saint-Martin/Sint Maarten ou encore le partenariat avec l'ADIE, organisme de micro crédit installé en Guadeloupe, afin de proposer une alternative aux types de financement déjà existant à Saint-Martin. Le budget alloué à l'action économique représente 3,5 % des dépenses réelles totales de la collectivité en 2011, soit 3,4 millions d'euros.

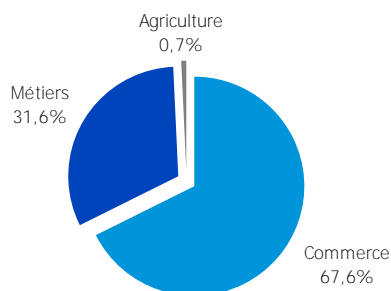
1. Le tissu économique

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin s'est fortement tertiarisée et est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent plus que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de l'île. L'industrie y est encore très limitée.

Saint-Martin, ancienne commune de Guadeloupe, a évolué statutairement et s'est muée en collectivité en juillet 2007. Suite à cette évolution statutaire, la collectivité s'est dotée d'une organisation consulaire spécifique : la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM).

Selon les statistiques de cette chambre, 6 905 entreprises sont implantées dans la collectivité en 2011¹, soit 344 entreprises supplémentaires par rapport à 2010. Un peu plus de deux tiers (67,6 %) des entreprises recensées en 2011 relèvent du commerce. Notons que ce taux est relativement stable depuis 2008. Les métiers² représentent 31,6 % des entreprises tandis que l'agriculture n'en regroupe que 0,7 %.

Répartition des entreprises implantées à Saint-Martin



Source : CCISM

Pour l'année 2011, le nouveau centre des formalités des entreprises (CFE) de la CCISM a enregistré 452 immatriculations d'entreprises et 317 radiations, contre respectivement 339 et 242 en 2010. Le nombre de modifications d'entreprises s'élève à 802.

¹ Ce total ne prend pas en compte les professions libérales, les SCI et les auto-entrepreneurs.

² Les métiers relèvent de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996, et regroupent les personnes physiques et morales qui n'emploient pas plus de dix salariés au démarrage de l'activité et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de la production, transformation, réparation ou prestation de services relevant de l'artisanat.

En 2010, les effectifs salariés de Saint-Martin sont estimés à 5 342 personnes¹. Les secteurs les plus importants en termes d'effectifs sont respectivement l'hébergement et la restauration (26,7 %), le Commerce et réparation de véhicules (23,2 %) et les activités scientifiques et services administratifs (16,6 %).

2. Les comptes économiques

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer des comptes économiques complets pour la collectivité. Le niveau de richesse réelle par habitant (qui conditionne éventuellement l'accès à certains programmes européens) demeure donc inconnu. Une estimation du produit intérieur brut des îles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Le calcul de la valeur ajoutée des îles du Nord a été réalisé à partir de 2 méthodologies distinctes :

- l'approche par la productivité apparente du travail :
 - à partir du référent Guadeloupe,
 - à partir du référent Sint-Maarten ;
- l'approche par les importations.

L'approche par la productivité apparente du travail est fondée sur les données sur l'emploi et la population du dernier recensement effectué par l'INSEE dans les îles du Nord en 1999. Faute d'évaluation de la productivité à Saint-Martin, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe, et dans un second temps de la partie néerlandaise de l'île, Sint-Maarten, sous hypothèse que la productivité apparente en partie française est appréciée de manière identique à celle de la partie néerlandaise, à l'exception des activités immobilières et des services non marchands.

L'approche par les importations : bien que les importations de l'île de Saint-Martin soient inconnues, celles des Antilles néerlandaises dans leur ensemble font l'objet de statistiques, et en particulier celles de Sint-Maarten. Le niveau des importations par habitant en partie française est considéré égal à celui prévalant dans la partie néerlandaise, mais est diminué des dépenses touristiques directes effectuées dans la zone néerlandaise.

Dans ce cadre², le PIB de l'île de Saint-Martin de l'année 1999 a été évalué à 421 M €, soit près de 14 500 € par habitant. Le PIB par habitant serait inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine et de 21 % au PIB par habitant en partie néerlandaise (16 500 € environ) et sensiblement égal à celui de la Guadeloupe.

¹ Source ASSEDIC, données provisoires

² CEROM, Document de travail n°2, Octobre 2005.

3. L'emploi et le chômage

3.1 LA POPULATION ACTIVE

Selon le dernier recensement de l'Insee, la population active rassemble 17 608 personnes dans la collectivité de Saint-Martin en 2009. Elle représente 72,4 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (70,9 %). Le nombre d'actifs a progressé de 21,6 % entre 1999 et 2009 : le nombre de chômeurs (+ 22,3 %) a cru à un rythme plus élevé que la population d'actifs occupant un emploi (+ 21,4 %). Le taux de chômage s'est stabilisé entre ces deux dates pour s'établir à 26,6 %. La part des femmes parmi les chômeurs a sensiblement augmenté : elles représentent 61,6 % des chômeurs contre 57,6 % en 1999.

	Saint-Martin		Sint Maarten	
	2009		2009	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Actifs occupés	12 920	73%	21 378	88%
dont hommes	6 760	52%	11 233	53%
dont femmes	6 160	48%	10 145	47%
Chômeurs *	4 687	27%	2 966	12%
dont hommes	1 801	38%	1 312	44%
dont femmes	2 886	62%	1 654	56%
Total de la population active	17 608	100%	24 344	100%

Source : INSEE - Recensement de la population 2009, CBS Labour Force Service Estimation 2009

* au sens du recensement

A Sint Maarten, pour l'année 2009, le département des statistiques du gouvernement local dénombre 24 344 actifs, dont 88 % occupent un emploi. Cette proportion est supérieure de 13 points à celle relevée dans la partie française.

3.2 L'EMPLOI

On recense 13 107 personnes en emplois sur le territoire saint-martinois dont 2 158 exercent leur travail en partie hollandaise. 79 % sont des postes salariés et en grande majorité des « contrats à durée indéterminée ou des emplois dans la fonction publique » (61 %). 47 % des emplois sont occupés par des femmes. La proportion de travailleurs ne disposant pas du statut de salariés est plus élevée chez les hommes (28 %) que chez les femmes (14 %).

A l'image de la Guadeloupe, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (37 %), les ouvriers (22,3 %) ainsi que les professions intermédiaires (17,3 %). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises totalisent 15,9 % des emplois et les cadres / professions intellectuelles 6,7 %. Par ailleurs, 19,5 % des femmes et 11,6 % des hommes sont soumis au travail à temps partiel, alors qu'ils sont respectivement 23,3 % et 9,8 % en Guadeloupe.

Formes d'emplois à Saint-Martin

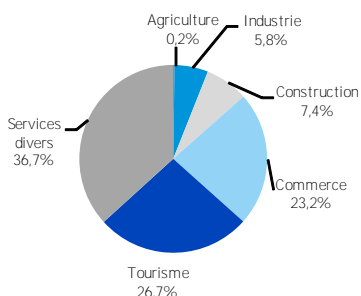
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
Ensemble	13 107	100%	6 887	100%	6 220	100%
Salariés :	10 312	79%	4 969	72%	5 343	86%
– Titulaires fonction publique et contrats à durée indéterminée	8 038	61%	3 893	57%	4 145	67%
– Contrats à durée déterminée	2 141	16%	1 001	15%	1 140	18%
– Intérim	10	0%	10	0%	-	0%
– Emplois aidés	35	0%	5	0%	30	0%
– Apprentissage-stage	87	1%	60	1%	27	0%
Non salariés	2 786	21%	1 919	28%	867	14%
– Indépendants	1 860	14%	1 229	18%	631	10%
– Employeurs	906	7%	680	10%	226	4%
– Aides familiaux	30	0%	10	0%	20	0%

Source : INSEE recensement 2009

Saint-Martin se distingue de la Guadeloupe par la prépondérance **d'emplois relevant du secteur touristique**. Les activités de commerce, transport et autres services divers mobilisent **56,2 % des salariés de l'île**. La construction **rassemble 11,2 %** et **l'industrie 5,9 %**. **L'agriculture est très marginale** et ne représente que **0,7 % des emplois**.

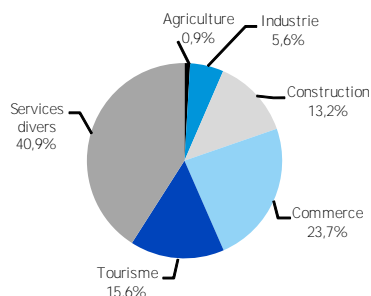
Côté hollandais, on recense 21 378 emplois. Leur répartition est relativement similaire à celle observée à Saint-Martin avec toutefois une représentation plus forte des activités tertiaires hors tourisme. **Le poids de ce secteur s'explique essentiellement par la fréquentation élevée des commerces situés dans la zone franche de Philipsburg, bénéficiant de l'afflux touristique des croisiéristes débarquant au port de Pointe Blanche**. Par ailleurs, **l'essor des activités immobilières, rassemblant 11,7 % des emplois, est lié au développement à Sint-Maarten du système de propriété en « temps partagé »**.

Répartition de l'emploi salarié marchand à Saint-Martin



Source : Unedic, chiffres 2010 provisoires

Répartition de l'emploi salarié marchand à Sint-Maarten



Source : CBS Labour Force recensement 2009

En outre, alors que le secteur non marchand rassemble le quart des emplois dans la partie française¹, la proportion n'est que de 14 % à Sint-Maarten.

3.3 LE TRAVAIL ILLÉGAL

Selon la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE), le travail illégal serait largement répandu à Saint-Martin. Malgré l'absence de statistiques officielles², il apparaît qu'une fraction très importante de l'activité économique saint-martinoise pourrait être réalisée de manière informelle, en raison de l'existence d'un certain nombre de pratiques telles la dissimulation d'activité, de salariés, la fausse sous-traitance³ et la dissimulation d'heures supplémentaires. Par ailleurs, il est signalé à Saint-Martin une pratique ancrée de versement d'un salaire déclaré égal au SMIC auquel s'ajoute une somme réglée en liquide.

3.4 LE CHOMAGE

3.4.1 Structure comparée du chômage à Saint-Martin et à Sint-Maarten

Le taux de chômage calculé par l'INSEE dans la partie française lors du dernier recensement en 2009 s'établit à 26,6 %, alors qu'il est deux fois moindre dans la partie néerlandaise, soit 12,2 % selon le CBS. Les politiques économiques en matière d'emploi sont très éloignées l'une de l'autre : d'une part, des réglementations très libérales côté hollandais (salaire minimum aux environs de 600 euros) qui favorisent l'embauche ; d'autre part, une rémunération et une protection plus forte du travailleur à Saint-Martin (SMIC national) assorties d'un « traitement social » du chômage (indemnisation, soutiens directs et indirects à l'emploi).

3.4.2 Evolution de l'emploi en 2011

D'après la DIECCTE, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) s'établissait à la fin décembre 2011 à 3 793 à Saint-Martin, en progression de 3,8 % par rapport à 2010 en glissement annuel. Cette évolution est toutefois plus modérée que l'année précédente (+ 6,9 %), le marché du travail ayant été plus fortement impacté en 2010 par le ralentissement de l'activité touristique.

Les femmes sont largement pénalisées dans leur accès au marché du travail puisqu'elles représentent 61 % des demandeurs d'emplois. Toutefois, leur situation s'est moins dégradée que celle des hommes au cours de l'année 2011 (+ 3,1 % de demandeurs d'emplois, contre 4,9 % pour les hommes). Les jeunes de moins de 25 ans totalisent 12,7 % de la demande d'emplois et les plus de 50 ans 23 %. En outre, en hausse de 4,7 points par rapport à 2010, le chômage de longue durée s'accroît : il représente une proportion de 35,1 % des demandeurs d'emploi.

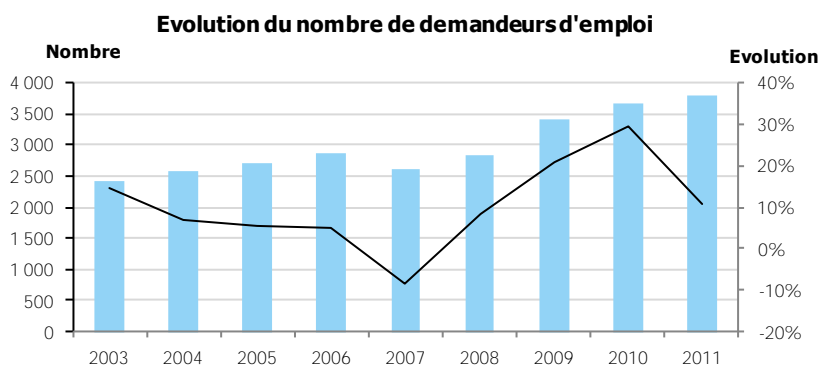
¹ Source : INSEE, recensement 2009.

² A titre d'exemple, selon les estimations de l'INSEE, 9 % des travailleurs auraient eu recours au travail informel en Guadeloupe en 2007. Plus de la moitié des personnes concernées occuperaient également un emploi, et une personne sur trois serait au chômage. Source : « L'emploi informel en Guadeloupe en 2007 », INSEE, Premiers résultats n°33, septembre 2008.

³ La fausse sous-traitance se définit comme des prêts de main-d'œuvre effectués sous couvert de prétendus contrats de sous-traitance ne présentant pas les caractères d'un contrat d'entreprise.

Le niveau de formation apparaît comme un critère déterminant de l'employabilité de la population active : les non-diplômés représentent 44 % des demandeurs d'emplois en 2011, contre seulement 10 % pour les titulaires d'un diplôme au moins supérieur à Bac+2.

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)¹ menée à la fin de l'année 2011 par Pôle emploi et le Crédoc, les entreprises des Iles du Nord projettent de recruter 859 salariés. La proportion des établissements souhaitant embaucher s'établit à 14,1 %, en progression de 2,4 points de pourcentage par rapport à la fin 2010. Globalement les besoins en main-d'œuvre progressent de 33,6 % sur un an et traduisent un effet de rattrapage par rapport à une année 2010 morose. Le pôle hébergement restauration (tourisme) demeure le secteur le plus dynamique et le premier pourvoyeur d'emploi avec 22 % des besoins en main-d'œuvre. 38,1 % des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs, contre 48,7 % à la fin 2010. Ce ratio est particulièrement élevé pour les métiers techniques (pharmaciens, préparateurs en pharmacie, techniciens et marins). La part des embauches à caractère saisonnier s'établit à 29,5 %, contre 31,6 % en 2010. La construction et l'hôtellerie-restauration sont les premiers secteurs concernés.



Source : DIECCTE - DEFM A, données brutes

Situation du marché de l'emploi à Sint Maarten à fin mars

	2001	2003	2005	2007	2009	Var 09/07 (en %)
Demandeurs d'emploi en fin de mois	2 271	3 433	2 798	2 446	2 966	21,3
Hommes	973	1 545	1 194	935	1 312	40,3
Femmes	1 298	1 888	1 604	1 510	1 654	9,5
% de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	21,8%	18,6%	21,9%	23,2%	20,7%	2,5 pts

Source : CBS

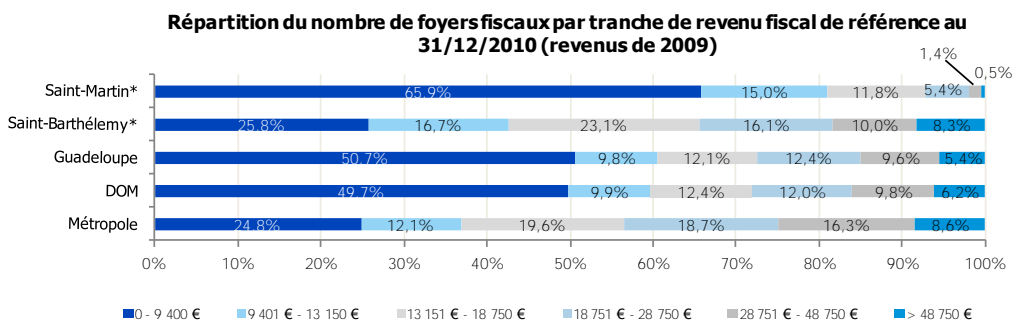
A Sint Maarten, on dénombre 2 966 demandeurs d'emplois en 2009, en hausse de 21,3 % par rapport à 2007. Ce chiffre a augmenté de manière beaucoup plus sensible chez les hommes (+ 40,3 %) que chez les femmes (+ 9,5 %). Les moins de 25 ans représentent 20,7 % des demandeurs d'emploi.

¹ Les établissements enquêtés sont l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'Etat (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (EDF, ...). Environ 18 400 établissements ont été interrogés en Guadeloupe et dans les Iles du Nord.

4. Les revenus et salaires

4.1 LA REPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

A Saint-Martin, la répartition par tranche de revenus des foyers fiscaux est **significativement différente de celle relevée en métropole et dans l'île** voisine de Saint-Barthélemy. La tranche la plus basse des revenus annuels (inférieurs à 9 400 €) **représente en effet 65,9 %** des foyers fiscaux, chiffre nettement supérieur à la métropole et aux autres **départements et collectivités d'outre-mer**. Les foyers dont les revenus fiscaux sont compris dans les tranches les plus élevées (supérieurs à 18 751 €) **apparaissent particulièrement sous-représentés** (34,1% à Saint-Martin contre 75,3 % en métropole et 74,2 % à Saint-Barthélemy).



Source : DGFIP
* Revenus de 2007

Ces chiffres sont à analyser avec prudence compte tenu des difficultés des services fiscaux à collecter l'ensemble des impôts, mais également de l'importance supposée de l'activité informelle.

4.2 LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Le Revenu de Solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et les dispositifs associés de soutien à la reprise d'un emploi (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Généralisé à tous les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1^{er} janvier 2011, le RSA est amené à coexister pendant deux ans dans ces géographies avec le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). A compter du 1^{er} janvier 2013, seul subsistera le RSA, qui prend deux formes :

- Le RSA « socle » : cette nouvelle prestation remplace le RMI et l'Allocation de Parent Isolé.
- Le RSA « activité » : il s'agit d'un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle. Il vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux mais peut également être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

Le RSA fait l'objet d'un financement associant les départements et l'Etat. Alors que les départements financent la partie socle, l'Etat soutient la partie activité¹. Sa gestion globale est assurée par la CAF, y compris à Saint-Martin, par délégation de la collectivité. En 2011, 2 286 personnes ont bénéficié du RSA à Saint-Martin et 40 539 en Guadeloupe. Il s'agit à 59,1 % de monoparents, les hommes et femmes isolés représentant respectivement 15,5 % et 17,1 %.

4.3. LE RSTA : UN COMPLEMENT DE REVENU TEMPORAIRE

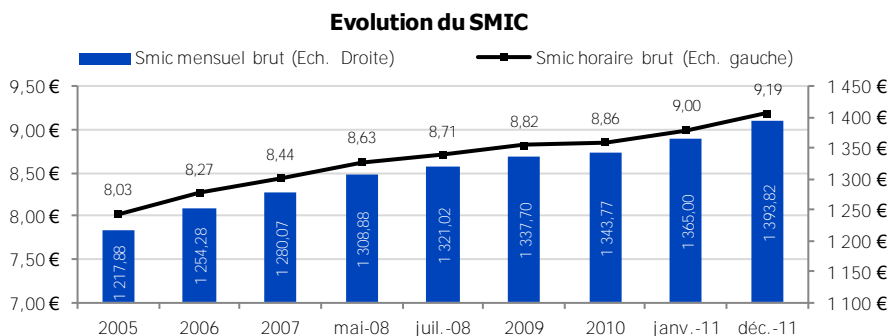
Suite au mouvement social contre la vie chère du début d'année 2009, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA).

Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit un plafond de 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 euros net). Dans les Iles du Nord, les premiers versements ont eu lieu à partir de juillet 2009. Environ 60 000 bénéficiaires potentiels pré-identifiés ont reçu un formulaire de demande de RSTA aux Antilles dont 3 500 à Saint-Martin.

4.4 LE SMIC

Depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à la Guadeloupe et dans ses anciennes communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est aligné sur celui de la métropole. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. En 2011, le taux horaire du SMIC est passé de 9 euros au 1^{er} janvier à 9,19 euros au 1^{er} décembre.



Source: Journal officiel de la République

¹ L'Etat finance également la partie socle pour la période de cumul intégral des bénéficiaires d'un contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou d'un contrat d'avenir (CAV) signé entre juin et décembre 2009.

Section 3

Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2011 de la collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal, définis par la convention de moyen et la convention fiscale signées en mars 2008. L'autonomie fiscale de la collectivité de Saint-Martin est devenue effective en 2009 avec la mise en place d'un système géré localement. Cependant ce sont toujours les services de l'Etat qui assurent pour le compte de la collectivité, mais avec des moyens encore insuffisants, les missions d'assiette, de recouvrement et de contrôle de l'impôt.

En outre, les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont désormais gérés au niveau local par la collectivité et non plus au plan régional en Guadeloupe. Dans le détail, la collectivité bénéficie d'une enveloppe de 23 millions de fonds FEDER, 13 millions de fonds FSE et 26 millions au titre d'INTERREG IV.

1. Situation financière de la collectivité

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin (rôles émis inclus)					en millions €	
	2009	2010	2011	var.11/10	Part 2011	
Recettes réelles totales	79,7	126,3	106,3	-15,8%	100,0%	
<i>Recettes de fonctionnement (1)</i>	58,2	91,4	86,7	-5,1%	81,5%	
Recettes fiscales	44,0	74,7	59,1	-20,8%	55,6%	
Dotations globales de fonctionnement	10,1	10,5	12,1	15,7%	11,4%	
Produits exceptionnels	0,4	0,3	0,3	25,8%	0,3%	
Divers	3,6	5,9	15,1	155,7%	14,2%	
<i>Recettes d'investissement</i>	21,5	34,9	19,7	-43,7%	18,5%	
Subventions d'investissement	10,1	8,5	7,6	-10,8%	7,1%	
Immobilisations en cours	1,1	0,0	0,0	ns	0,0%	
Divers	10,4	26,4	12,1	-54,4%	11,3%	
Dépenses réelles totales	92,6	102,4	97,3	-5,0%	100,0%	
<i>Dépenses de fonctionnement (2)</i>	69,7	68,7	77,8	13,2%	80,0%	
dont charges de personnel	23,6	26,6	29,0	8,9%	29,8%	
<i>Dépenses d'investissement</i>	22,9	33,7	19,4	-42,4%	20,0%	
Immobilisations en cours	13,7	15,3	11,5	-24,6%	11,9%	
Remboursement de dette (3)	2,0	2,1	2,5	19,4%	2,6%	
Divers	7,2	16,3	5,4	-67,0%	5,5%	
Epargne nette (1-2-3)	-13,5	20,6	6,4	-68,9%	-	
Dette en capital au 1er janvier	21,0	29,0	29,3	1,0%	27,6%	

Source : Collectivité de Saint-Martin

En 2011, le solde financier de la collectivité de Saint-Martin est positif. Le résultat net de 9 millions d'euros est en baisse de -62 %, du fait d'une réduction des recettes réelles totales. Celles-ci sont en baisse apparente de 15,8 % sous l'effet d'une diminution des recettes fiscales de 20,8 % conjuguée à une décroissance de 43,7 % des recettes d'investissement. En 2010, les recettes fiscales enregistrées comprenaient en effet, outre les rôles d'imposition de l'année, les montants non recouverts des rôles 2008 et 2009 (soient 51 millions € pour ces deux catégories d'imposition), enregistrés comptablement en 2010.

Hors régularisation et en montants recouvrés, c'est-à-dire en ne tenant compte que des mouvements de trésorerie, les recettes de fonctionnement sont passées de 58 millions € en 2009, à 61 millions € en 2010 et 69 millions € en 2011.

Il est par ailleurs constaté une décroissance de 43,7 % des recettes d'investissement. Les dépenses réelles s'inscrivent également en baisse (-5 % sur un an). La capacité d'autofinancement de la collectivité s'est dégradée par rapport à 2010 pour atteindre 8,9 millions contre 22,7 en 2010, sous réserve des régularisations ci-dessus évoquées.

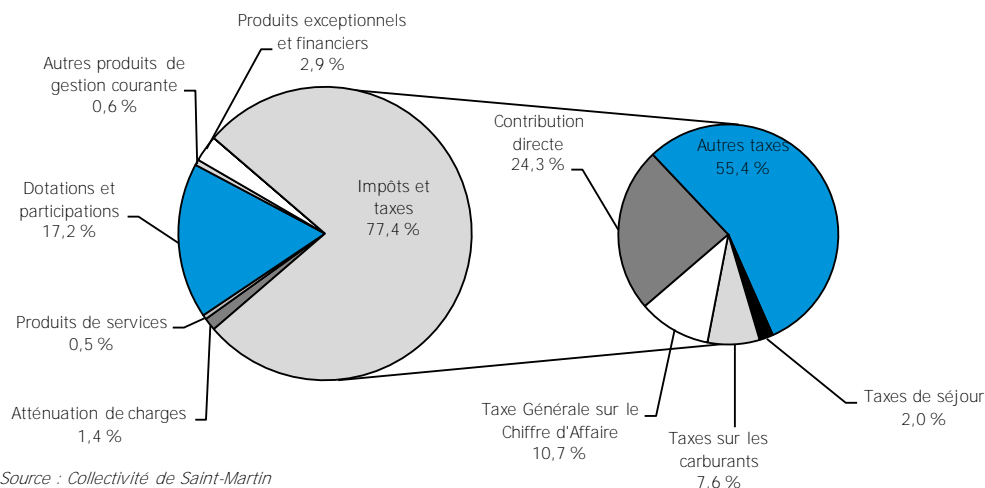
L'encours de la dette s'élève à 29,3 millions €, en hausse de 1 % par rapport à 2010. Rapporté au nombre d'habitant l'encours s'établit à 783 euros. La collectivité a dégagé une épargne nette en 2011 de 6,4 millions €.

Une baisse des recettes de fonctionnement

En 2011, les recettes de fonctionnement (86,7 millions € ; 81,5 % des recettes réelles totales) enregistrent une baisse apparente de 5,1 % sur un an, après la forte hausse de 2010 due aux régularisations comptables des exercices 2008 et 2009. Le niveau des recettes fiscales s'établit à 59,1 millions € en prenant en compte les rôles émis. Ces recettes comprennent, pour la deuxième année consécutive, les montants des rôles de l'impôt sur le revenu et de la fiscalité directe locale (taxes foncières et ordures ménagères et taxe professionnelle), mais seulement ceux de 2011. Toutefois elles restent supérieures à celles de l'exercice 2008 (environ 49,5 millions €) qui bénéficiait de l'octroi de mer et de la taxe d'habitation. En montants recouvrés, l'évolution des recettes fiscales est la suivante : elles atteignent 49 millions € en 2009, 43 millions € en 2010 et 50,3 millions € en 2011. Par habitant, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité de Saint-Martin s'établissent à 2 369 € en 2011, contre une moyenne de 3 289 € pour le cumul des trois échelons administratifs (communes, départements et régions) des régions d'outre-mer.

Les produits de la fiscalité, première ressource de la collectivité concentrent 77,4 % du total des produits de fonctionnement et atteignent 59,1 millions €.

Recettes réelles de fonctionnement 2011



Si le produit de la taxe de séjour reste stable en 2011 (1,2 million €), celui de la nouvelle Taxe Générale sur le Chiffre d’Affaire (TGCA), mise en place à partir du mois d’août 2010, rapporte environ 6,3 millions € contre 2 millions en 2010. Cette dernière est une taxe d’application, de 2 % sur le chiffre d’affaires, qui frappe l’ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la collectivité de Saint-Martin. D’après l’Inspection Générale des Finances, cette taxe pourrait à terme rapporter 15 à 20 millions € par an à la collectivité.

Une hausse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 77,8 millions €, en augmentation de 13,3 % sur un an. Elles concentrent 80 % des dépenses réelles totales. En euros par habitant, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 2 078 € contre une moyenne de 2 838 €¹ pour le cumul des trois échelons administratifs (communes, départements et régions) des régions d’outre-mer. A titre de comparaison, ce ratio s’élève à 943 € par habitant pour les départements de la métropole.

Les charges de personnel continuent de croître à un rythme soutenu (+8,9 % en 2011) et représentent 37,3 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel atteignent 774 € par habitant en 2011.

Une dégradation du niveau des recettes d’investissement

Les recettes d’investissement diminuent de 43,7 % pour s’établir à 19,7 millions d’euros contre 34,9 millions en 2010. En 2010, Saint-Martin avait contracté un emprunt à long terme de 10 millions € et un emprunt-relais sur 3 ans de 10,3 millions €.

Les subventions de l’Etat se sont maintenues à 3,8 millions €. Elles sont allouées aux travaux d’éclairage public à Marigot et Grand Case, à la réfection de routes, à la restauration scolaire et aux salles de classe du collège de Marigot ainsi, qu’à la construction de la médiathèque de Concordia à laquelle l’essentiel des subventions d’équipement versées par l’Union Européenne (FEDER) est consacré. Les fonds FEDER sont de 0,9 million € en 2011.

Une chute des dépenses d’investissement

Après une croissance marquée en 2009 et 2010 respectivement (+24,5 % et +47,2 % sur un an) les dépenses réelles d’investissement enregistrent un repli de 42,4 % pour atteindre 19,4 millions € fin 2011. Hors dette, ces dépenses s’établissent à 16,9 millions €. Les dépenses d’équipement brutes, en chute de 38 %, s’élèvent à 16,3 millions €. Dans le détail, ce montant est destiné aux travaux de la médiathèque et des archives territoriales, au restaurant scolaire et salles de classe pour le collège de Marigot, aux travaux de rénovation et à l’équipement des trois collèges et du lycée, à la réfection de voiries (route du Galion, rue de Hollande, RD 208 de Sandy-Ground), à l’aménagement de la ravine Paradis à Quartier d’Orléans, aux travaux d’éclairage public, à la création et rénovation d’équipements sportifs ou culturels.

Les dépenses réelles relatives à la dette sont en légère hausse (2,5 millions € en 2011 contre 2,1 millions € en 2010). L’encours global de la dette s’élève à 29,3 millions € (contre 29 millions € en 2010).

¹ Dans le détail : 1 171 € par habitant pour les communes d’outre-mer ; 1 306 € par habitant pour les départements d’outre-mer et 361 € par habitants pour les régions d’outre-mer.

Informations financières - ratios (en euros et en pourcentage)

	2010	2011
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1849	2078
Produits des impositions directes / population	1001	326
Recettes réelles de fonctionnement / population	2516	2369
Dépenses d'équipement brut / population	721	439
Encours de la dette / population	781	783
Dotations globales de fonctionnement / population	264	323
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	39%	37%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	76%	91%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29%	24%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	31%	33%

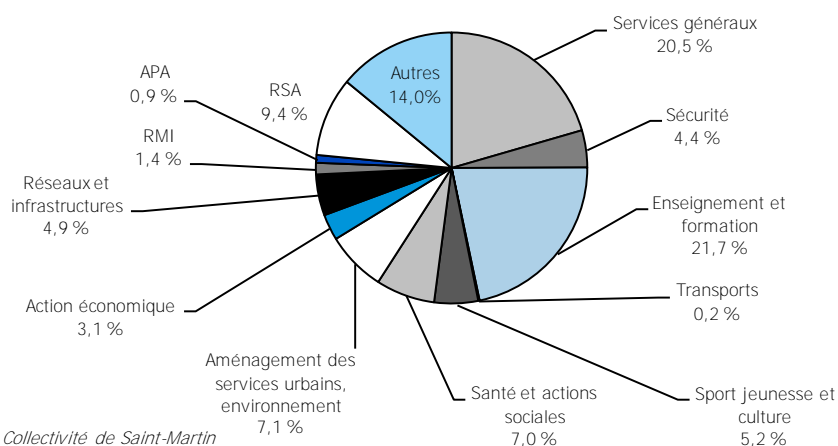
Source : Collectivité de Saint-Martin

2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète la politique économique de la collectivité. En 2011, les dépenses totales (réelles et d'ordre) totalisent 108,8 millions d'euros (-13 % sur un an). Les dépenses de fonctionnement concentrent 82,1 % du total.

Le premier poste de dépense de la collectivité est l'enseignement et la formation, avec 21,7 % du total. Ce poste représente 22 % des dépenses de fonctionnement et 20,4 % des charges d'investissement. Les dépenses allouées aux services généraux s'élèvent à 22,3 millions € (contre 21,5 millions € en 2010) dont 21,8 millions € en fonctionnement. Ces dernières représentent 20,5 % des dépenses totales d'investissement et de fonctionnement. La part des dépenses en matière d'environnement et d'aménagement du territoire atteint 7,1 % des dépenses totales.

Dépenses réelles globales 2011
(exercice 2011 et reste à réaliser 2010)



Source : Collectivité de Saint-Martin



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Le tourisme

Le secteur du tourisme constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait en 2010, 1 424 salariés, soit 26,7 % des effectifs salariés¹ recensés par l'ASSEDIC.

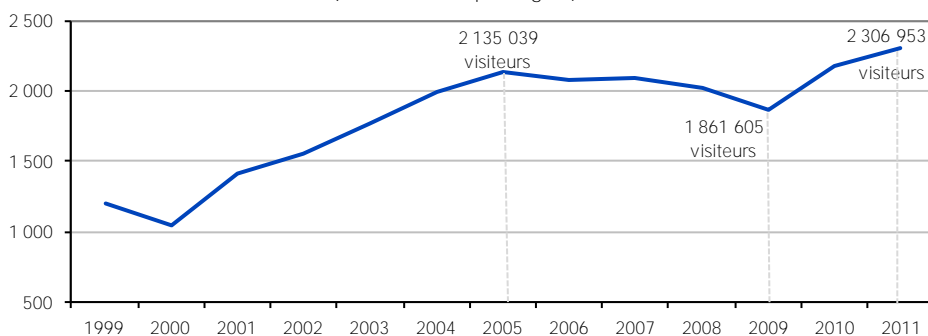
L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Entre 1997 et 2005, la fréquentation touristique de l'île (partie française et hollandaise) n'a cessé de progresser, de + 3,3 % en moyenne annuelle, à l'exception des années 1999 et 2000 où Saint-Martin a été affectée par le passage des cyclones Lenny, José et Debby. Entre 2005 et 2009, la fréquentation diminue de manière progressive et chute de 12,8 % sur la période.

Les années 2010 puis 2011 marquent la reprise de la fréquentation touristique qui retrouve des niveaux bi-millionnaire. En 2011, le nombre de visiteurs sur l'île atteint le pic historique de 2,3 millions (contre 2,2 millions en 2010), soit une hausse de 15 % par rapport à 2009.

Ces chiffres reflètent principalement l'évolution de l'activité touristique du côté néerlandais qui représente environ 90 % du flux total des visiteurs. Côté français, la fréquentation touristique a progressé de 4 % en 2011.

Les deux tiers des visiteurs venant sur l'île sont des croisiéristes. Depuis 2002, plus d'un million de passagers sont accueillis chaque année, faisant de Saint-Martin l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde.

Evolution de la fréquentation de l'île
(en milliers de passagers)



Sources : Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Office du tourisme de Saint-Martin

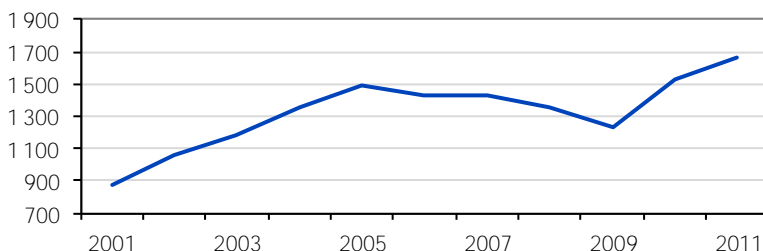
¹ Contre 5,4 % à la Guadeloupe et 36 % à Saint-Barthélemy (source : ASSEDIC)

1. Les activités de croisière et de plaisance

1.1 LA CROISIÈRE

Selon l'organisation caribéenne du tourisme (CTO), en 2011, l'activité de croisière a été dynamique dans le bassin caribéen mais moins que l'an dernier : près de 20 millions de croisiéristes ont évolué dans la zone, soit une augmentation de 1,7 % en 2011 après +6,0 % en 2010. Avec 8,3 % de visiteurs accueillis sur l'île, Sint Maarten s'est classée au 4^{ème} rang des destinations touristiques dans l'espace caribéen. Les Bahamas, Cozumel (au Mexique) et les Iles vierges américaines ont été les destinations les plus visitées avec respectivement 20,8 %, 14,4 % et 10 % des touristes de la zone.

Evolution du nombre de croisiéristes sur l'île
(en milliers de passagers)



Source : Office du tourisme de Saint-Martin

L'activité de croisière sur l'île de Saint-Martin poursuit sa progression en 2011 (+9,5 % après +2,1 % en 2010). Le trafic atteint désormais 1,6 million de passagers, un niveau jamais atteint au cours des dix dernières années. Sint Maarten, qui abrite à Phillipsburg le seul port en eau profonde de l'île, capte environ 98 % de l'activité de croisière.

La part de Marigot, en partie française, reste très marginale dans le trafic total (moins de 2 %). Le port, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, cible une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers).

En 2011, le port de Marigot enregistre une fréquentation historique avec 14 826 croisiéristes accueillis.

Evolution du tourisme de croisière à Saint-Martin (nombre d'entrées)

	2007	2008	2009	2010	2011	var. 11/10
Partie française						
- Passagers	8 500	9 146	13 383	12 998	14 826	14,1%
Partie néerlandaise						
- Passagers	1 421 906	1 345 812	1 215 146	1 512 618	1 656 159	9,5%
Ensemble						
- Passagers	1 430 406	1 354 958	1 228 529	1 525 616	1 670 985	9,5%

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

1.2 LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin, qui constitue une escale appréciée des navigateurs. Outre la position géographique privilégiée de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguilla et de Saint-Barthélemy, les points de mouillage sont nombreux, faciles d'accès, et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerces en dollars, usage de la langue anglaise...).

La marina Fort Louis à Marigot, inaugurée fin 2002 et opérationnelle depuis 2004, est la plus importante de l'île et dispose de 200 places. Depuis son ouverture, la fréquentation de la marina a crû de 30 % chaque année. L'année 2008 témoigne toutefois d'un léger ralentissement de cette croissance, qui s'est établie à +20 %. Cette progression soutenue est le fruit d'investissements permettant un accueil satisfaisant des yachts. La marina bénéficie en outre de l'arrivée des plaisanciers évitant les marinas de la partie néerlandaise, qui imposent des taxes élevées.

Cette progression rapide de la fréquentation a entraîné la saturation de la marina de Fort Louis. Dans le cadre du projet de réaménagement du front de mer de Marigot mené par la collectivité, celle-ci devrait faire l'objet d'un agrandissement en vue d'améliorer sa capacité d'accueil.

Marinas de Saint-Martin et Sint Marteen

Saint-Martin	Places	Sint-Maarten	Places
Marina Fort Louis	200	Bobby's Marina	141
Port Lonvilliers	150	Simpson Yatch Club	132
Captain Oliver	160	Princess Yatch Club	56
Port de Plaisance de Marigot	150	Dock Maarten Great Bay Marina	42
Marina Port La Royale	120	Palapa Marina	22
		Lagoon Marina	4
Total	780	Total	397

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

2. L'activité hôtelière

2.1 LE PARC HOTELIER

L'île de Saint-Martin est connue pour ses établissements haut de gamme que côtoient de petits hôtels plus modestes. La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été stimulée par les possibilités de financement en défiscalisation. Le nombre de chambres y est ainsi passé de 500, avant 1986, à un maximum de 3 170 en 1996.

Avec les passages des cyclones Lenny (1999) et Debby (2000), puis les événements du 11 septembre 2001, la fréquentation touristique de l'île a été particulièrement touchée. La perte de rentabilité des établissements hôteliers a conduit à la mutation du parc sous forme de meublés touristiques ou de locations privées pour aboutir en 2011 à une réduction de l'offre hôtelière de 45 % par rapport à 1996.

Au 31 décembre 2011, **l'offre de chambre est en retrait de 6 %** par rapport à 2010 en raison de la fermeture pour travaux de rénovation d'un important établissement de mai à **décembre. L'association des hôteliers** de Saint-Martin (AHSM) comptabilise 1 729 chambres (contre 1 839 en 2010) dont 46 % sont des hôtels 3 étoiles et 47 % des 4 étoiles et des hôtels de luxe. **D'autres formes d'hébergements existent** (guest-houses, villas, meublés touristiques) mais restent difficiles à recenser.

2.2 FREQUENTATION HOTELIERE ET SITUATION ECONOMIQUE

L'activité des hôtels dans les Iles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy) serait en hausse selon l'enquête de fréquentation hôtelière menée par l'INSEE. Le nombre de clients et de nuitées augmentent respectivement de 2,5 % et 3,4 %. A Saint-Martin, cependant, selon l'Association des hôteliers de Saint-Martin (AHSM), le redressement n'a commencé réellement que fin 2011 **et les prix moyens sur l'ensemble de l'année sont restés** pénalisés par les effets de la crise mondiale. Enfin, on notera les importants efforts de rénovation entrepris par plusieurs établissements au cours de cette année.

Activité des hôtels homologués dans les Iles du Nord

En nombre et %	2010	2011	var.11/10
Chambres-jours offertes (en milliers)	473	474	0,3
Taux d'occupation des chambres	43	46	3,0
Nombre de nuitées	338	349	3,4
Part des nuitées étrangères	46	45	-1
Durée moyenne de séjour (en jours)	3	3	0,0

Source : INSEE

3. Perspectives

Les professionnels du secteur **font part d'une légère amélioration de l'activité** en particulier **en fin d'année** en lien avec la progression du trafic au port et à l'aéroport.

En 2011, **le budget de l'Office du Tourisme est resté identique à celui de 2010 : il s'est établi à 2,5 millions €.** La dynamisation de la filière touristique est passée par la participation de l'Office du Tourisme à des salons aux Etats-Unis et en Europe. En 2011, pour la première fois, le Comité du tourisme des îles de Guadeloupe (CTIG) participait au salon international du tourisme de Berlin (ITB).

De nouvelles dispositions ont également été prises en faveur du tourisme ces dernières années :

- L'arrêté du 14 décembre 2009 assouplit les contrôles à l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud, notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe.
- La mise en œuvre du nouveau schéma d'aménagement et de développement touristique 2010-2015.
- La publication le 24 mai 2011 au Journal officiel d'un décret portant sur la rénovation des hôtels de tourisme de plus de 15 ans situés dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon.

Section 2

Les transports

Les plus grandes infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île sont installées dans la partie néerlandaise. Bien que la partie française soit dotée d'infrastructures maritimes et aériennes, la plupart des visiteurs et des marchandises transitent par Sint-Maarten.

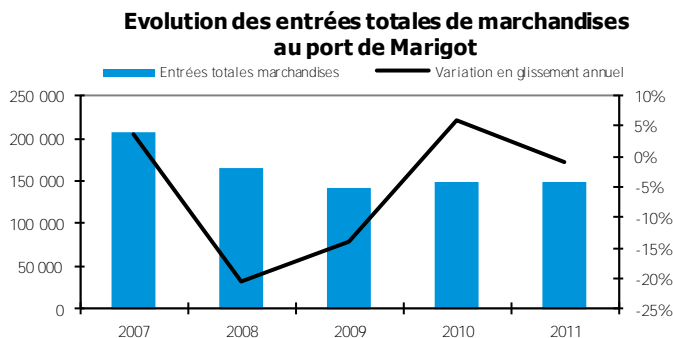
1. Les activités portuaires

L'île de Saint-Martin dispose de quatre ports : deux en partie française et deux en partie néerlandaise. Coté français, le port de Galisbay est affecté au trafic de marchandises, et le port de Marigot à celui des passagers. A Sint-Maarten, le port d'Oyster Pond est pour l'essentiel consacré au trafic de passagers inter-îles tandis que le port en eau profonde de Pointe Blanche permet l'accueil de l'essentiel des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île.

1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Le port de commerce de Galisbay est un établissement public local, créé par la délibération du 20 décembre 2007 du Conseil territorial. Le port, initialement situé en centre-ville, a été déplacé sur le site de Galisbay au lendemain du passage du cyclone Luis en septembre 1995, qui avait endommagé sa structure. Depuis 2004, les importateurs font débarquer leurs marchandises en partie néerlandaise, où la zone de fret est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde.

En 2011, le nombre d'escales de navires continue de diminuer au port de commerce de Galisbay : 1 442 escales ont été enregistrées contre 1 475 en 2010 (soit 33 de moins sur un an). Alors que les exportations de marchandises ont été dynamiques (+22 %), le volume de marchandises importées recule légèrement (-1 %) à 148 121 tonnes, impacté par la baisse des importations de vrac (-3 %). A l'inverse, les importations de conteneurs de marchandises progressent de 5 % et s'établissent à 38 431 tonnes.

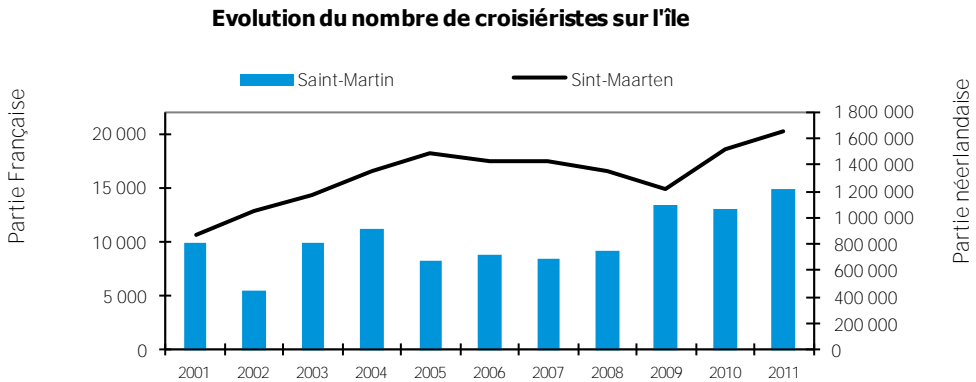


Source : Port de Marigot

1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

1.2.1 La croisière

Le nombre de **croisiéristes sur l'île** augmente de nouveau fortement en 2011 (+9,5 %) après le rattrapage observé en 2010 (+24,5 %). Avec 1,67 million de passagers, il atteint un nouveau point haut sur la dernière décennie. La partie néerlandaise, qui concentre 98 % du trafic, enregistre une progression de 9,5 %. Côté français, le nombre de croisiéristes se redresse de 14,1 % après un léger repli en 2010 (-2,9 %).



Source : Office du tourisme de Saint-Martin

1.2.2 Le trafic inter-île

Le trafic maritime au départ de Marigot vers les îles de Saint-Barthélemy et d'Anguilla se relève en 2011 (+1,0 %) sans pour autant effacer la perte enregistrée l'an dernier (-11,7 % en 2010).

Dans le détail, on note que cette évolution est portée par le trafic vers l'île de Saint-Barthélemy (+15,8 %), dont la croissance avait été interrompue en 2010 en raison des pannes qu'avait connu le *Voyager*, seul bateau assurant la liaison maritime entre Gustavia et Marigot. En revanche, le trafic reliant Saint-Martin et Anguilla a de nouveau fléchi en 2011 (-0,5 %), une partie de la clientèle étant en effet captée par le port de Juliana. La mise en service du *Voyager 3* arrivé en décembre 2011 d'une capacité de places, devrait permettre la reprise de la croisière à Phillipsburg.

Trafic passagers au départ du port de Marigot

	2007	2008	2009	2010	2011	var 11/10
Saint-Barthélemy	24 036	16 654	19 617	12 200	14 122	15,8%
Anguille	166 813	151 803	126 307	116 720	116 114	-0,5%
Total	190 849	168 457	145 924	128 920	130 236	1,0%

Source : Régie municipale du port

1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

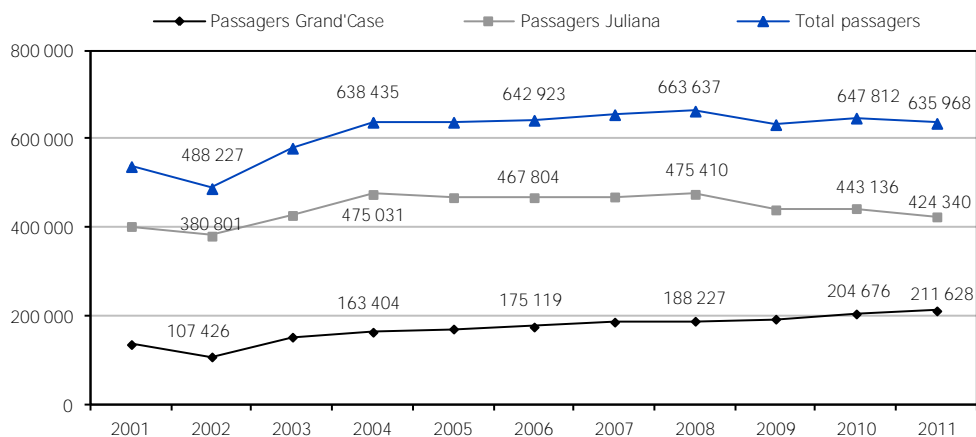
L'année 2011 est marquée par le début de la construction dans la zone de Galisbay du premier centre technologique de la Caraïbe. Ce projet conduit par la Société Computech en partenariat avec Microsoft et Dell offrira aux acteurs publics et privés un environnement collaboratif pour la réalisation de présentations techniques. Il permettra aux entreprises d'évaluer les apports des nouvelles technologies ou fonctionnalités sous forme de démonstration. 2011 marque également le lancement des travaux de pose par EDF d'un oléoduc reliant le quai du port de Galisbay et la centrale EDF. Une **procédure d'appel d'offre sera lancée dans le courant de l'année 2012** pour la mise en place d'une convention d'aménagement et la réalisation de la phase 3 de l'extension du port. Cette troisième phase prévoit une extension des quais et la création de deux hectares de terre-plein.

2. Les activités aéroportuaires

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand'Case, situé en partie française, et l'aéroport international Princess Juliana, en partie néerlandaise, qui peut recevoir des avions gros porteurs.

En 2011, 636 000 visiteurs¹ ont débarqué sur l'île, parmi eux, 67 % ont atterri en partie néerlandaise. La fréquentation de l'île a diminué de 1,8 %, impactée par la baisse du trafic à l'aéroport Princess Juliana (de -4,2 % ; -18 796 visiteurs) alors qu'elle progresse de 3,4 % à l'aéroport de Grand'Case (+ 6 952 visiteurs).

Evolution du nombre de visiteurs à Saint-Martin



Sources : Aéroport de Grand'Case, Carribean Tourism Organization (CTO)

Les données du trafic relatif à 2010 pour les aéroports de Juliana et Grand-Case ont été révisées.

¹ Sources : « St. Marteen Tourist Bureau », « Carribean Tourism Organization (CTO) »

2.1 AEROPORT JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par plusieurs transporteurs internationaux dont les principaux sont nord-américains (American Airlines, Continental Airlines, US Airways), sud-américains (Copa Airlines, Surinam Airways), caribéens (LIAT, Winair) et européens (Air France-KLM, Air Caraïbes).

Dans les années 90, l'activité de l'aéroport a connu un essor important lié au développement touristique de l'île. Son activité s'est sensiblement réduite en 1999 et 2000 consécutivement au passage des cyclones Lenny, José et Debby.

L'aéroport est désormais en mesure d'accueillir plus de passagers, avec l'inauguration, le 10 novembre 2006, de son nouveau terminal qui aura coûté environ 90 millions USD. Cette infrastructure récente dotée de quatre passerelles fixes est en effet prévue pour l'accueil de 2,5 millions de passagers¹ par an, soit un million de plus qu'en 2006 et une capacité supérieure de 50 % aux flux actuels, de l'ordre de 1,7 million de passagers. La mise en exploitation en 2006 du nouvel aéroport n'a pas eu d'impact notable sur l'activité de transport de passagers, affectée par la dégradation de la conjoncture économique aux Etats-Unis.

2.2 AEROPORT DE GRAND-CASE

Par arrêté du 19 décembre 2008, l'aéroport de Saint-Martin Grand-Case a été ajouté à la liste des aérodromes français ouverts au trafic aérien international. Il a été agrandi et rénové en 2004 mais reste sensiblement plus modeste en termes de structures et de trafic que celui de Juliana.

En 2011, le trafic à l'aéroport de Grand-Case poursuit sa progression : +3,4 % sur un an après +6,1 % en 2010. L'aéroport a accueilli 211 628 passagers en 2011, un niveau jamais atteint depuis 1996, date des premières statistiques disponibles.

Les trois principales compagnies desservant l'aéroport de Grand-Case et assurant près de 99 % du trafic total de passagers sont Air Caraïbes (48 %), Air Antilles Express (42 %) et dans une moindre mesure, Saint-Barth Commuter (9 %). Des sociétés privées réalisent également des vols à la demande, en provenance ou à destination des îles voisines. Le transport de passagers privés reste marginal (1 % du trafic passagers).

Depuis le 1^{er} avril 2011, l'exploitation de l'aéroport a été concédée pour une durée de 25 ans à la société SESMA (filiale de SNC-Lavalin) dans le cadre d'une délégation de service public. Elle succède à la collectivité qui assurait sa gestion depuis le 17 février 2006. A l'horizon des cinq prochaines années, le nouveau gestionnaire a prévu un certain nombre d'investissements :

- Le lancement des travaux de la phase 1 relatif à l'extension et au réaménagement de l'aérogare (950 K€),
- L'extension de l'aire de stationnement de l'aviation d'affaires (1 050 K€),
- La construction de la caserne des pompiers de l'aéroport et de la tour de contrôle (1 170 K€),
- Le remplacement des clôtures de sûreté (100 K€) et d'un camion de lutte contre l'incendie (550 K€).

¹ Départs, arrivées et transit

Section 3

Le bâtiment et les travaux publics

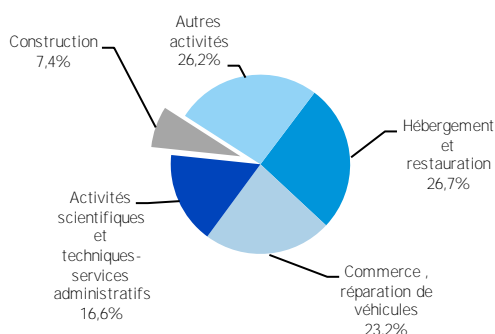
1. Présentation du secteur

La croissance démographique ainsi que le développement économique de l'île, étroitement lié à celui du tourisme, ont eu un impact historique positif sur le secteur du BTP en dépit de la concurrence importante exercée par les entités implantées en partie néerlandaise.

En 2010, le BTP employait un peu plus de 393 salariés, soit 7,4 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC. Le BTP représente ainsi le quatrième secteur pourvoyeur d'emploi après celui de l'hôtellerie restauration (26,7 %), le secteur du commerce et de la réparation de véhicules (23,2 %) et les activités scientifiques techniques et services administratifs (16,6 %).

Les effectifs sont en diminution, puisqu'on enregistrait plus de 600 salariés en 2009.

Poids du secteur dans les effectifs salariés



*Données 2010 provisoires

2. Activité du BTP en 2011

Le suivi de l'activité du secteur du BTP à Saint-Martin est rendu difficile du fait de l'absence de certaines statistiques, comme celles relatives aux ventes de ciment du côté hollandais. Le secteur, en grandes difficultés depuis 2009, a reçu le soutien de la CCISM qui a alerté officiellement les autorités de la Sécurité Sociale, le Député Lurel et le Sénateur Fleming sur l'urgence d'appliquer des mesures d'accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs dettes sociales. Plusieurs chantiers importants ont été mis à l'arrêt en raison de blocages administratifs ou judiciaires concernant certains permis de construire.

Permis de construire							nombre
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	var 11/10
Demandes enregistrées	176	146	142	130	118	111	-5,9%
Permis accordés	135	137	127	97	75	66	-12,0%

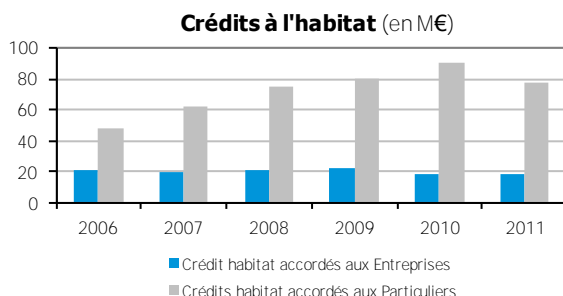
Source : Collectivité de Saint-Martin

Le nombre de permis de construire accordés en 2011 diminue de 12 %.

En février 2011, des travaux de construction de deux réservoirs d'eau potable de 1000 m³ chacun sont lancés afin d'augmenter la capacité de stockage et de renforcer la pression de l'eau distribuée au robinet dans tout le réseau (6,1 M€). Parallèlement, la réfection du « liner » vétuste des deux réservoirs de Galibsay s'est achevée et représente 3,6 M€.

Parmi les autres grands chantiers, on note la construction de la médiathèque et des archives territoriales (5 M€), les travaux de rénovation et équipement des trois collèges et du lycée (1,6 M€), et divers travaux de réfection de voiries (route du Galion, rue de Hollande, RD 208 de Sandy-Ground pour 2 M€).

En 2011, les encours de crédit à l'habitat des entreprises diminuent de 5,6 % en glissement annuel, après avoir enregistré une baisse de 12,7 % en 2010. L'encours des crédits à l'habitat octroyés aux ménages enregistre une forte baisse (-14 %) après trois années consécutives de hausse.



3. L'habitat

Lors de sa dernière enquête de recensement en 2009, l'INSEE dénombrait 16 271 logements, soit 5 215 unités de plus par rapport à 1999. Les résidences principales constituent 82,1 % (13 356) de l'ensemble des logements alors que les résidences secondaires et les logements occasionnels et résidences secondaires représentent 7,6 % du parc. Comme à la Guadeloupe, un peu plus de 10 % des logements sont vacants contre 6,1 % en métropole.

Entre 1990 et 2009, le nombre de résidences principales n'a cessé de croître (+35,8 % entre 1999 et le dernier recensement 2009) pour répondre aux besoins d'une population croissante et au phénomène de décohabitation. Sous l'effet du développement touristique, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels a connu une progression accélérée, avec une augmentation du parc de 239 logements en 1999 à 1 232 en 2009.

L'habitat à Saint-Martin

	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires et logements occasionnels	Total logements
Recensement 1990	8 368	1 158	184	9 710
Recensement 1999	9 833	984	239	11 056
Recensement 2009	13 356	1 683	1 232	16 271
Variations 2009/1999	35,8%	71,0%	415,5%	47,2%

Source : INSEE - Recensement de la population

En 2011, trois sociétés assuraient la gestion des 1 568 logements sociaux de Saint-Martin : la société d'économie mixte (SEMSAMAR) qui gère 949 logements (près de 60 % du parc locatif social), la société immobilière de la Guadeloupe (SIG) avec 487 logements (31 %) et la SIKOA-Société anonyme HLM avec 132 logements (8 %). Elles interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et sont des acteurs importants de la résorption de l'habitat insalubre.

Section 4

L'énergie et l'eau

1. Energie

L'île de Saint-Martin dépend de l'extérieur pour la production de son énergie électrique essentiellement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante. Voulant réduire sa dépendance énergétique et promouvoir le développement durable, la collectivité a lancé quelques projets innovants : le photovoltaïque commence ainsi à se développer, même s'il ne pèse pas encore de manière conséquente dans le mix énergétique. En 2011, 14 installations photovoltaïques sont raccordées au réseau et une cinquantaine de projets additionnels sont en développement (puissance estimée de 2 MW).

Parallèlement, l'installation d'un parc éolien sur l'Îlet de Tintamarre a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil exécutif en avril 2011 sous réserve de la réalisation d'une étude environnementale ; d'autres projets concernent la production d'énergie photovoltaïque avec stockage représentant environ 12 MW. Selon le bilan prévisionnel d'EDF, à horizon 2020, la production d'énergie renouvelable pourrait atteindre 10 % du bilan énergétique.

L'île de Saint-Martin dispose de deux fournisseurs d'électricité : EDF en partie française et GEBE en partie néerlandaise.

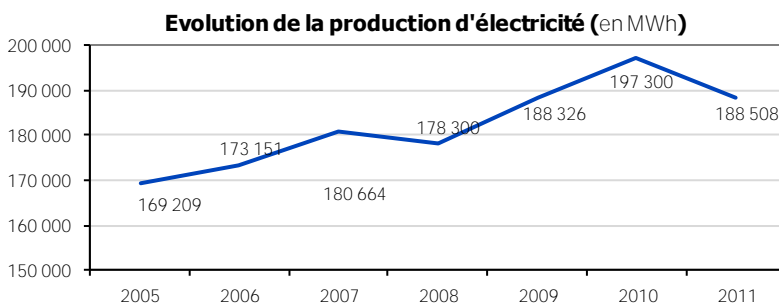
En partie française, EDF¹ fournit le réseau en énergie produite par une centrale thermique d'une puissance de 39 MW et une centrale Diesel de 14 MW, opérée par Energie de Saint-Martin (ESM²), filiale d'EDF Energies Nouvelles. La puissance installée d'EDF sur l'île est de 53 MW. Les pouvoirs publics souhaiteraient conforter la centrale existante par la construction de 3 nouveaux moteurs d'une puissance conjointe de 24 MW à échéance 2013. Le projet est encore au stade de l'étude.

Portée par la croissance démographique et, dans une moindre mesure, le développement économique, la consommation d'électricité de Saint-Martin a connu une progression régulière sur la période : + 43,6 % entre 2001 et 2011. Cependant, la production d'électricité livrée a été en 2011 de 188 508 MWh, en baisse de 4,5 % sur un an³. Par ailleurs, le nombre d'abonnés recensés chez EDF en 2011 est de 15 603, contre 15 711 en 2010.

¹ L'usine EDF est équipée de 8 moteurs 16PA6 d'une puissance unitaire de 4,1 MW et de deux moteurs 12PA6 d'une puissance unitaire de 3,1 MW. Ces moteurs ne sont pas dénitrifiés et ne respectent donc pas les normes environnementales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

² L'usine ESM est équipée de 3 moteurs dénitrifiés d'une puissance unitaire de 4,7 MW.

³ Dont 94 957 MWh produits par EDF et 93 551 par ESM.



Source : EDF

En partie néerlandaise, le niveau de production par habitant est deux fois supérieur à celui de la partie française, **signe du dynamisme de l'économie lié à l'activité touristique.**

Les réseaux électriques des parties française et néerlandaise ne sont pas interconnectés. **Une ligne de secours permet des échanges d'énergie en cas de problème technique chez l'un des fournisseurs.**

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint-Maarten et ANGLEC à Anguilla travaillaient dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à **l'interconnexion des trois îles.** Le projet avait pour objectif de :

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation **sur l'ensemble des îles** ; et mutualiser les moyens de production.
- **lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées,** améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des **effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.**

Suite à l'avis défavorable émis en 2007 par la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy et à son retrait, ce **projet d'interconnexion des réseaux est actuellement à l'arrêt.**

2. Eau

2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La collectivité de Saint-Martin souffre d'un **déficit chronique d'eau dû** à une faible pluviométrie et à la faiblesse des ressources naturelles en sources et nappes phréatiques. La **partie française de l'île dispose d'une capacité de stockage** en service de 14 000 m³ répartis entre cinq réservoirs **gérés par l'Etablissement d' Eau et d'Assainissement de Saint-Martin**¹ (EEASM), devenu établissement public après le passage au statut de COM.

¹ En remplacement d'UCDEM (Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer), suite aux recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

Saint-Martin dispose depuis 2006 d'une nouvelle usine de production d'eau potable fonctionnant selon le **procédé d'osmose inverse**, plus performant et économique que le procédé antérieur fonctionnant par distillation.

De 2006 à 2011, le nombre d'abonnés a progressé de 12,9 %. En 2011, le nombre de clients **s'établit de nouveau en hausse de 1,7 % et s'élève à 13 334**. Parallèlement le volume d'eau total consommé ne cesse de baisser depuis 2007 (-28 % en 4 ans). En 2011, il se replie à nouveau de 11,6 %.

Le réseau d'eau à Saint-Martin

	2007	2008	2009	2010	2011	Var 11/10
Nombre de clients	12 138	12 791	13 207	13 116	13 334	1,7%
Volume consommé (m ³)	1 213 751	1 072 912	1 045 045	987 898	873 448	-11,6%
Prix moyen	5,69	6,48	6,44	6,40	7,03	9,8%

Source : Générale des eaux Guadeloupe

Le taux de rendement technique du réseau de distribution, rapport entre le volume facturé et le volume produit, a été estimé en 2011 à 53 % (contre 64 % l'an dernier) en raison de fuites d'eau plus importantes.

Certains quartiers de l'île, tels que Oyster Pond, font régulièrement face à un approvisionnement insuffisant en eau potable, notamment aux extrémités du réseau. Une première phase de renouvellement du réseau d'eau potable de Grand-Case, démarrée le 15 mars 2010, a été achevée dix mois plus tard. Elle a coûté 1 300 000 €. Une seconde phase, visant à parachever cette opération et permettant d'augmenter le débit de distribution sur la côte orientale, est en cours de réalisation pour un montant de 400 000 €.

Plusieurs autres projets ont été lancés en 2009 suite à l'adoption du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Les travaux pour la construction de deux réservoirs d'eaux de 1 000 m³ au Mont des Accords ont débutés. Ils seront livrés au quatrième trimestre 2012 et desserviront l'intégralité du territoire. Ce nouveau stockage d'eau potable à une côte altimétrique supérieure à celle actuelle constituera une pièce maîtresse du futur réseau tel que projeté dans le schéma directeur. Le montant de l'opération est de 6,1 millions €.

Par ailleurs, la réfection du « liner » vétuste des deux réservoirs d'eau potable de Galisbay, s'est achevée en 2011 (montant des travaux de 3,6 millions €). Ces travaux portent la capacité de ces réservoirs à 10 000 m³.

Fin 2010, la collectivité et l'Etat ont signé, pour la période 2011-2013, le contrat de développement qui comporte une enveloppe de 6,5 millions d'euros allouée à l'alimentation en eau potable. Il s'agit de remettre à niveau les réseaux d'eau potable sur différents secteurs de l'île et de renforcer la capacité de stockage avec la construction ou la réhabilitation de réservoirs. Ce contrat de développement est décliné en 2012 par la mise en œuvre d'un programme opérationnel comprenant notamment le renouvellement de canalisations sur le secteur de Grand-Case, Quartier d'Orléans, Morne-Valois, Sandy-Ground et la réhabilitation des réservoirs de Morne-Valois et d'Anse-Marcel.

2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

Dans le cadre d'un contrat d'affermage renouvelable en 2012, la collectivité a confié à la Générale des Eaux Guadeloupe l'exploitation du réseau d'assainissement des eaux usées.

Les taux de raccordement respectifs des deux principales stations d'épuration de la Pointe des Canonnières et de Quartier d'Orléans s'établissent à 87 % et à 81 %. Cinq autres stations d'épuration, de capacité plus modeste, fonctionnent en appoint des deux premières. La capacité nominale totale des stations est de 19 000 E/h¹.

Compte tenu de l'insuffisance des infrastructures actuelles, le réseau est en cours de réhabilitation et d'extension et de nouvelles unités de dépollution sont projetées. La collectivité et l'EEASM se sont orientés vers la construction de petites unités de stations d'épuration. L'EEASM a validé en 2009 un schéma directeur d'assainissement qui prévoit la construction de nouvelles stations à Oyster Pond, à Quartier d'Orléans, à la Baie-Orientale, à Chevrise, à la Savane, à Grand-Case et à Galisbay.

La station d'Oyster Pond a été dimensionnée pour traiter les eaux usées de 1 000 habitants. Le coût de cette construction voté le 4 février 2010 s'élève à 1 300 000 €, dont 70 % est pris en charge par les fonds européens et 20 % par l'Etat. Elle est actuellement en cours de construction avec une mise en service prévue en septembre 2012. L'EEASM attend la notification de déclaration au titre de la Loi sur l'eau pour lancer les appels d'offres de construction des stations de Chevrise, de la Baie Orientale et de Quartier d'Orléans.

Les eaux usées traitées par ces trois dernières unités seront dans le futur déversées dans des étangs encadrés par un arrêté de protection de biotope. Aussi, la mare de Baie-Lucas, l'Etang de Chevrise, les Salines d'Orient et l'Etang aux Poissons font l'objet d'une étude scientifique visant la faisabilité des rejets de stations d'épuration. Soucieux de la préservation de l'environnement, l'EEASM a mis sur pied un comité scientifique avec la participation du CNRS, qui s'attachera à contrôler l'équilibre biologique et hydraulique des étangs et à surveiller l'introduction de polluants bactériologiques ou chimiques. Le montant global de ces études s'élève à 400 000 €. Le financement est assuré à 90 % par des fonds européens.

Fin 2010, la collectivité et l'Etat ont signé, pour la période 2011-2013, le contrat de développement qui comporte une enveloppe de 22,6 millions d'euros allouée à l'assainissement et au traitement des eaux usées. Il s'agit de remettre à niveau les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées sur différents secteurs de l'île, et de réaliser la construction de station de dépollution. Ce contrat de développement sera décliné en 2012 par la mise en œuvre d'un programme opérationnel comprenant notamment le renouvellement et/ou la création de canalisations et de stations de pompage sur le secteur de Cul de Sac, l'Espérance, Baie-Orientale, Quartier d'Orléans, La Savane, Sandy-Ground et Marigot et la construction d'une nouvelle station d'épuration à la Savane.

¹ Equivalent habitants

Section 5

L'éducation

En 2011, 227 élèves se sont présentés aux épreuves du baccalauréat à Saint-Martin toutes filières confondues. Le lycée des Iles du Nord a obtenu un taux de réussite de 87,1 % au bac général, taux supérieur de 8 points au **niveau guadeloupéen (78,9 % pour l'académie de Guadeloupe)**. Le **taux de réussite au bac professionnel s'établit à 90,7 %**, un niveau supérieur de 4,7 points aux résultats de l'académie (86 %).

Taux de réussite au bac par série en 2011

	L	ES	S	STG	Pro
Saint-Martin	81,5%	87,9%	89,3%	91,5%	90,7%
Guadeloupe	77,5%	69,1%	86,9%	81,3%	86,0%

Source : Rectorat de Guadeloupe

1. Etablissements scolaires

Pour l'année scolaire 2011-2012, Saint-Martin compte 20 établissements scolaires publics dont 16 appartiennent au premier degré. **L'enseignement privé est également très développé à Saint-Martin** : il existe sept maternelles et huit groupes scolaires, dont un collège privé.

Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée 2011-2012

Enseignement public	20	Enseignement privé	15
1er degré	16		
Préélémentaire	7	Préélémentaires	7
Elémentaire et élémentaire spécialisé	9	Groupes scolaires*	8
2nd degré	4		
Collège	3		
Lycées	1		

* Groupes scolaires pouvant regrouper le primaire au collège ou encore le primaire au lycée ou à la classe de seconde

Source : Rectorat de Guadeloupe

Cependant, en raison de la forte dynamique démographique, la collectivité **souffre d'un manque d'infrastructures scolaires**, dans le primaire comme dans le secondaire¹. Pour faire face à cette situation et améliorer son système éducatif, la nouvelle collectivité a entrepris de **nombreux investissements de rénovation, de construction d'écoles et développe par ailleurs son offre de formation**. Une attention particulière est portée au bilinguisme et à la coopération avec le **coté néerlandais**. En **juin 2011**, l'école élémentaire de Sandy-Ground a par exemple intégré officiellement le réseau des écoles associées de l'UNESCO.

¹ Peu avant la rentrée 2011/2012, près de 70 élèves n'étaient pas affectés au lycée.

Le nombre d'établissement scolaire est resté stable en 2011/2012. Pour la rentrée scolaire 2010-2011, trois nouvelles écoles ont été livrées à Rambaud, à Spring et à Quartier d'Orléans. L'école de Sandy-Ground a été également rénovée. La collectivité prévoit, à l'horizon 2013, la livraison d'une cité scolaire, à la Savane, composée d'un lycée et d'un régiment du service militaire adapté. 19,5 millions d'euros seront consacrés à ce projet, financé par la collectivité et l'Etat.

2. Effectifs

2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

Pour l'année scolaire 2011-2012, la collectivité de Saint-Martin est dotée de 635 enseignants contre 668 en 2010-2011, soit 33 enseignants de moins. Sur un an, le nombre d'enseignants du premier degré a diminué de 5,1 % en lien avec la fermeture de trois classes de maternelles à Grand Case, Quartier d'Orléans et Sandy Ground et d'une classe en école élémentaire à Cul-de-Sac. Dans le même temps deux ouvertures de classe ont été effectives en maternelle à Rambaud et Quartier d'Orléans 2. Le nombre d'enseignants du second degré régresse également de 5 % (372 en 2011 contre 391 en 2010).

Effectifs des personnels ayant une activité

IATOSS*	24
Personnel 1er degré	263
Personnel 2nd degré	372
Personnel de direction et d'inspection	10
Personnel d'éducation et d'orientation	9
Ensemble	678

* IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source : Rectorat de Guadeloupe

Une minorité de ces enseignants sont originaires de Saint-Martin. Pour remédier à cette situation, la collectivité de Saint-Martin a lancé une initiative visant à former sur place des jeunes saint-martinois au concours de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).

2.2 LES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

Nombre d'élèves pour la rentrée scolaire 2011-2012

1er degré	11/12	10/11	Variation	2nd degré	11/12	10/11	Variation
Enseignement public	5 241	5 202	0,7%	Enseignement public	3 938	3 801	3,6%
Préélémentaire	1 768	1 814	-2,5%	Collèges	2 509	2 435	3,0%
élémentaire spécialisé	3 473	3 388	2,5%	Lycées et enseignement spécial	1 429	1 366	4,6%

Source : Rectorat de Guadeloupe

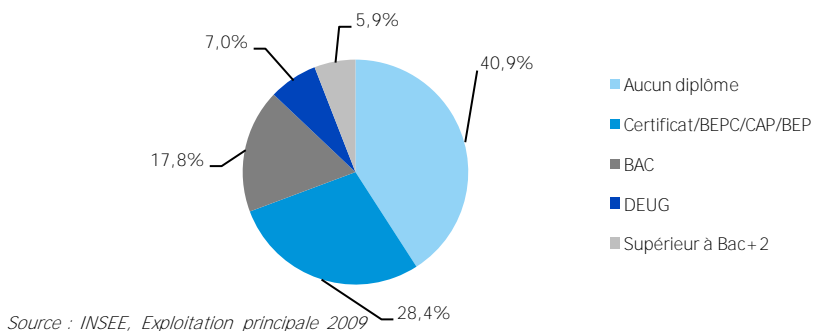
A la rentrée scolaire 2011-2012, les établissements publics du premier et second degrés ont accueilli respectivement 5 242 et 3 938 élèves. Les effectifs du premier degré augmentent relativement peu (0,7 %) alors qu'ils progressent de 3,6 % pour le secondaire.

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Selon les chiffres du recensement 2009, le niveau de formation de la population saint-martinoise est relativement proche de celui observé en Guadeloupe mais affiche un net retrait par rapport à la métropole.

La proportion de non diplômés parmi la population scolarisée de plus de 15 ans est relativement élevée : elle atteint 40,9 % (39,4 % en Guadeloupe). A Saint-Martin, 28,4 % des effectifs sont titulaires d'un niveau équivalent au certificat, BEPC, CAP ou BEP contre 29,3 % en Guadeloupe. Seulement 12,9 % de la population dispose d'un niveau bac +2 ou d'un diplôme d'enseignement supérieur (contre 15,3 % en Guadeloupe et 23 % en métropole).

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme



La collectivité, compétente en matière d'éducation et de formation professionnelle, a cosigné, en décembre 2011, avec l'Etat et l'Education nationale son premier contrat de plan territorial de développement des formations professionnelles (CPTDF) pour la période 2011-2014. L'objectif est de cibler les besoins du marché de l'emploi afin d'adapter l'offre de formation. Les secteurs d'activités privilégiés sont les métiers de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de la construction. Pour la rentrée 2010/2011, le budget du programme de formation professionnelle s'établissait à 1 345 465 € pour 20 actions de formation, celui-ci est financé pour 85 % par le Fond Social Européen et 15 % par la collectivité. Pour la rentrée 2011/2012, le budget s'élève à 3 222 171 € pour un total de 40 actions de formation.

En septembre 2010, une convention-cadre avait été signée entre la Délégation Interministérielle pour l'égalité des chances, la collectivité et le Centre National des Œuvres universitaires et scolaires pour un meilleur accueil des étudiants saint-martinois dans les académies de l'hexagone. Parmi les mesures adoptées, ce plan prévoit :

- Un budget de 106 900 € à la bourse d'enseignement sur critères sociaux aux étudiants,
- Un montant de 27 396 € alloué au Centre de Formation des Apprentis (CFA) dans le but d'initier aux métiers par alternance,
- Un soutien financier au Conservatoire National de l'Art et des Métiers de 23 860 €,
- Une aide exceptionnelle à la formation de 17 000 €,
- Un crédit étudiant à taux zéro auprès des banques locales et garanti par la collectivité.

Pour l'année scolaire 2011/2012, le Conseil exécutif de la collectivité de Saint-Martin a attribué 72 700 euros au titre des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux. En février 2011, la collectivité a reconduit la convention signée entre l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et Saint-Martin en 2005. Onze lycéens de l'île ont déjà intégré cette école. La collectivité accompagne chaque année les élèves candidats dans la préparation de ce concours en mettant à leur disposition, le mercredi après-midi, un atelier animé par plusieurs professeurs. Elle leur apporte également un soutien financier en finançant les billets d'avion et les frais liés au séjour à Paris à l'occasion du grand oral.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objet de ce chapitre est de présenter l'organisation et l'activité du secteur bancaire à Saint-Martin. La notion d'établissement de crédit (EC) local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Martin.

Le 30 juin 2010, le Système Unifié de Reporting Financier (SURFI) est entré en vigueur. Il se substitue au système BAFI (Base des Agents Financiers) et implique des modifications liées à la production de nouveaux tableaux par les établissements de crédit et une nouvelle taxonomie.

S'agissant de l'Outre-mer, la réforme SURFI permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts : elle a été l'occasion d'intégrer dans le champ des établissements locaux des établissements jusqu'ici considérés comme non installés localement. Il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la CASDEN-BP.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant en Guadeloupe et dans les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Réalisée tous les semestres par l'Iedom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités locales, le crédit bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Martin a évolué au cours de l'exercice 2011. L'année est marquée, sur le plan financier, par les principaux événements suivants :

- Ouverture d'une nouvelle agence Bred-Banque Populaire inaugurée le 6 Décembre 2011 à Marigot, après leur première implantation sur l'île en 2003. Le nombre d'agences BRED-Banque Populaire s'élève à deux sur le territoire de Saint-Martin à fin décembre 2011.
- La poursuite par l'IEDOM de la mission de médiation du crédit, mise en place en novembre 2008 au niveau national. De l'entrée en vigueur du dispositif à fin décembre 2011, 19 entreprises saint-martinoises ont saisi le médiateur. Parmi ces dossiers, 17 ont été instruits et clôturés en médiation avec un taux de succès de 47 %. Le maintien du dispositif jusqu'à fin 2012 a été formalisé par le ministère de l'économie et la profession bancaire le 4 avril 2011.
- Des contrôles des conseillers en investissements financiers à la Guadeloupe et dans les îles du Nord, initiés en 2010 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ont de nouveau eu lieu en 2011. Cette mission est conduite sous l'égide de l'Autorité des Marchés financiers par l'IEDOM.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Supervision financière dans l'Union Européenne (UE) : nouvelles autorités européennes de supervision.** Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres. Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort et lancé en décembre 2010.

- **Mécanisme européen de stabilité.** Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des Etats membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des Etats.

- **Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires.** La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (Capital Requirements Directive) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » ainsi qu'un projet de « règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux.** L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^{ème} paragraphe du titre II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011 (Elargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel).

De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international.

Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

- **Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers.** Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières, et de lutter contre la volatilité excessive.

- **Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire.** Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2^{ème} paragraphe du titre II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- Réforme du crédit à la consommation. Le Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi LAGARDE du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

- Nouvelle convention AERAS. La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades.

Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011.

- Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement. Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^{ème} anniversaire ;
- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

- Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement. Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

- Tarification bancaire. En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

- **Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées.** En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation des ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

- **Accès au crédit des EIRL.** Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée). Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

- **Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs : Ordonnance n°2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.** Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application.

Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuels et semestriels de ces organismes.

Autres événements :

- **Comité national SEPA.** Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen. Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013.

La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

- **Hausse du taux du Livret A.** Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25% à compter du 1^{er} Août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

- **Elargissement de la zone euro.** A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^{ème} Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

- **Présidence de la BCE.** Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

- **Baisse des taux directeurs de la BCE.** Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1 %, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2011, six établissements de crédit étaient implantés à Saint-Martin, répartis en deux réseaux :

- les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
 - la Banque des Antilles Françaises (BDAF)
 - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)
 - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas Guadeloupe)
 - la Banque Postale
- les banques mutualistes
 - la BRED - Banque Populaire
 - la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

La Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG) était représentée localement par la BRED-Banque Populaire jusqu'en 2007.

Nombre d'établissements de crédit

	2007	2008	2009	2010	2011
Banques AFB	4	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Sociétés financières	1	0	0	0	0
Total EC locaux	7	6	6	6	6

Source : IEDOM

Par comparaison, le secteur bancaire est plus fourni en partie hollandaise. On dénombre une dizaine d'établissement de crédit, notamment : ABN AMRO Bank NV, The Bank of Nova Scotia, Barclays Bank PCL, The Chase Manhattan Bank, City Bank, Royal Bank of Trinidad et Tobago, SFT Bank NV et Windward Islands Bank, ORCO bank, First Caribbean International Bank et Banco di caribe, RBC Royal Bank NV et la Banque européenne du Crédit Mutuel (BECM), fililale du groupe Crédit Mutuel.

L'ensemble de ces établissements, de statut extra-territorial ou ordinaire, est placé sous l'autorité d'une filiale de la Banque Centrale des Pays-Bas installée à Phillipsburg : la Banque des Antilles Néerlandaises (Bank van de Nederlandse Antillen) dont le siège est à Curaçao.

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2011

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
Les Banques AFB					
Banque des Antilles Françaises	83,8	Parc d'activité de la Jaille Bât. 5 et 6 97122 Baie-Mahault	Groupe BPCE	2	15
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	Immeuble BFCAAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	2	27
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	1	3
Banque Postale	2342,4	44, rue du Docteur Joseph PITAT 97 100 Basse-Terre	La Poste	5	7
Les Banques mutualistes ou coopératives					
BRED – Banque Populaire	341,4	Bd Marquisat de Houelbourg Jarry - Baie-Mahault	Groupe BPCE	2	5
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2,4	Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault	Groupe Crédit Mutuel	2	12
Total		6 établissements installés localement		14	69

Source : IEDOM

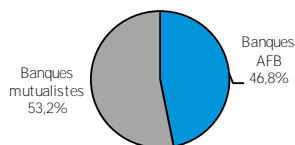
2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Les banques AFB sont mieux représentées à Saint-Martin que les banques mutualistes, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets.

2.3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2011, les banques mutualistes disposent d'une part de marché de 53,2 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Martin, contre 46,8 % pour le réseau AFB. Les banques mutualistes affichent une position dominante¹ pour la seconde année consécutive. Cette prééminence du réseau mutualiste se manifeste sur l'ensemble des segments de crédit à l'exception des crédits à la consommation, largement détenus par le réseau AFB (76,4 %).

Ventilation des crédits par réseau en 2011



Source : IEDOM

¹ Cette évolution est liée en grande partie à des opérations réalisées par un grand client auprès d'une banque du réseau mutualiste.

Répartition des crédits par réseau bancaire en 2011

	Banques AFB	Banques mutualistes
Crédits de trésorerie	36,6%	63,4%
Crédits à la consommation	76,4%	23,6%
Crédits à l'équipement	44,5%	55,5%
Crédits à l'habitat	49,6%	50,4%
dont aux particuliers	54,5%	45,5%
dont aux entreprises	26,3%	73,7%

Source : IEDOM

2.3.2 Les ressources

A fin 2011, les banques AFB disposent d'une part de marché de 53,7 % sur l'activité de collecte de dépôts à Saint-Martin, contre 46,3 % pour le réseau mutualiste. La prédominance du réseau AFB se maintient en 2011 (+0,2 point, après -5,9 points en 2010).

Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2011

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
Banques AFB	51,7%	82,4%	34,1%	53,7%
Banques mutualistes	48,3%	17,6%	65,9%	46,3%

Source : IEDOM

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs employés par les agences bancaires de Saint-Martin sont stables en 2011 et s'établissent à 69 personnes. Le réseau AFB regroupe 75,4 % de cet effectif.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2007	2008	2009	2010	2011	Var.11/10
Banques AFB	51	57	56	54	52	-3,7%
Banques mutualistes	11	12	12	15	17	13,3%
Total	62	69	68	69	69	0%

Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin 2011, la collectivité de Saint-Martin compte 14 guichets bancaires, contre 13 en 2010. Le taux d'équipement s'élève à un guichet pour 2 734 habitants, soit un niveau nettement inférieur à celui relevé à Saint-Barthélemy (un guichet pour 1 023 habitants) et proche de la Guadeloupe (un guichet pour 2 572 habitants).

Plus de 80 % des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

Nombre de guichets permanents

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Banques AFB	10	10	10	11	11	10
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2	4
Total	12	12	12	13	13	14
Nb d'habitants par guichet bancaire*	2 974	3 033	3 055	2 833	2 888	2 734

* Populations 2008 et 2009: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2010 et 2011 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2011, le nombre d'automates bancaires installés dans la collectivité augmente, passant de 25 à 29. Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) s'améliore sur un an, avec 1 320 habitants par DAB-GAB contre 1 502 l'année précédente. La collectivité apparaît tout de même moins bien équipée que Saint-Barthélemy (un automate pour 837 habitants) et la Guadeloupe (un automate pour 1 105 habitants).

Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banque

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Banques AFB	16	18	17	20	20	20
Banques mutualistes ou coopératives	4	4	5	5	5	9
Total	20	22	22	25	25	29
Nb d'habitants par guichet automatique*	1 785	1 654	1 666	1 473	1 502	1 320

* Populations 2008 et 2009: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2010 et 2011 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2011, les établissements de crédit installés à Saint-Martin gèrent 58 037 comptes bancaires, soit 86 comptes de plus qu'en 2010 (+0,1 % après +4,3 % en 2010). Les banques AFB détiennent 80,9 % de l'ensemble des comptes recensés contre 19,1 % pour les banques mutualistes.

Cette tendance est principalement liée à la hausse des comptes sur livrets (+2 % soit +554 comptes après -2,7 % en 2010). En revanche, le nombre de comptes de dépôts à vue connaît une baisse de 1,7 % (-445 comptes) après une progression de 6,3 % lors de l'exercice précédent.

Le nombre de livrets A et Bleu sur la place saint-martinoise s'élève à 18 578 et enregistre une croissance de 2,3 % (après +5,2 % en 2010) en lien avec la hausse du taux de rémunération du livret A (2,25 % à partir du 1^{er} août 2011). Ces produits représentent 66,6 % du total des comptes sur livrets et 32 % de l'ensemble des comptes bancaires en 2011. Le nombre de livrets de développement durable (LDD) continue de progresser mais à un rythme moins soutenu (+3,8 % sur un an, contre +9,4 % en 2010). Le nombre de livrets ordinaires croît légèrement (+0,3 %, +13 comptes). Le nombre de livrets jeunes affiche une bonne performance (+2,3 % contre -5,1 % l'année précédente). Après une chute brutale en 2010 (-34,6 %), le nombre de livrets d'épargne populaire (LEP) subit une nouvelle diminution mais moins importante (-0,9 %).

En revanche les comptes épargne logement continuent de progresser (+5,4 % soit +215 comptes contre +6 % en 2010), et représentent 7,3 % de l'ensemble des comptes bancaires (6,9 % en 2010). Dans le détail, le nombre de plans d'épargne logement (PEL) continue d'augmenter (+5,5 % soit +154 comptes), après +7,3 % en 2010. Le nombre de comptes d'épargne logement (CEL) affiche une hausse de 5,2 % (+61 comptes). Le nombre de plans d'épargne populaire (PEP) est en repli pour la quatrième année consécutive, passant de 51 à 46 comptes en 2011.

La hausse des taux sur le marché monétaire¹ n'a pas influé sur les comptes à terme qui enregistrent une nouvelle diminution (-11,5 % contre -2,2 % en 2010).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2007	2008	2009	2010	2011	Var.11/10	Part
Dépôts à vue	21 807	23 202	23 975	25 475	25 030	-1,7%	43,1%
Dépôts à terme	1 243	1 199	912	892	789	-11,5%	1,4%
Comptes sur livrets	23 374	24 991	26 638	27 356	27 910	2,0%	48,1%
-Livrets A et Bleu	14 728	15 677	17 258	18 155	18 578	2,3%	32,0%
-Livrets ordinaires	4 415	4 474	4 601	4 638	4 651	0,3%	8,0%
-Livrets jeunes	1 759	2 003	2 078	1 973	2 018	2,3%	3,5%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	1 022	1 073	826	540	535	-0,9%	0,9%
-Livrets de développement durable (LDD)	1 450	1 764	1 875	2 051	2 128	3,8%	3,7%
Autres comptes à régime spécial	62	208	203	176	49	-72,2%	0,1%
Epargne-logement	3 848	3 650	3 772	3 998	4 213	5,4%	7,3%
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	1 213	1 132	1 144	1 178	1 239	5,2%	2,1%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	2 635	2 518	2 628	2 820	2 974	5,5%	5,1%
Plan d'épargne populaire (PEP)	80	69	58	51	46	-9,8%	0,1%
Total	50 414	53 319	55 558	57 951	58 037	0,1%	100,0%
Nombre de comptes ordinaires par habitant*	0,62	0,63	0,64	0,68	0,65	-	
Nombre de comptes d'épargne par habitant*	0,81	0,82	0,84	0,82	0,85	-	

* Populations 2008 et 2009: populations légales recensées par l'INSEE; populations 2010 et 2011: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élève à 0,65 par habitant, contre 1,55 à Saint-Barthélemy et 1,03 en Guadeloupe. Ce ratio diminue légèrement sur un an (0,68 compte par habitant en 2010).

¹ Le taux moyen sur le marché monétaire augmente en 2011 (0,6168 % contre 0,4902 % en 2010 pour le taux moyen monétaire mensuel).

Le taux d'équipement de la clientèle saint-martinoise en produits d'épargne est de 0,85 compte par habitant, contre 1,69 à Saint-Barthélemy et 1,86 en Guadeloupe.

A fin 2011, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) s'élève à 5 064 € à Saint-Martin. Cette moyenne est proche de celle enregistrée en Guadeloupe (5 230 €) mais nettement inférieure à celle relevée à Saint-Barthélemy (14 989 €).

L'encours moyen des dépôts à vue diminue (-5,1% soit -328 €, contre +15,8 % en 2010). Les comptes sur livrets affichent un encours moyen de 1 439 € et progressent de 0,5 % sur un an (+19,3 % en 2010). Ce ralentissement provient essentiellement de la baisse du solde moyen des livrets ordinaires (-5,4 %) après une forte hausse en 2010 (+23,3 %). L'encours moyen des livrets d'épargne populaire (LEP) recule (-13,5 % contre +23,5 % l'année précédente). A l'inverse, l'encours moyen des livrets de développement durable enregistre une augmentation (+1,7 % contre -0,9 % en 2010). Le solde moyen des livrets A et Bleu continue de progresser (+8,3 % après +10 % en 2010).

Solde moyen des comptes bancaires (en €)

	2007	2008	2009	2010	2011	Var 11/10	Guadeloupe 2011
Dépôts à vue	6 649	5 866	5 546	6 424	6 096	-5,1%	5 064
Dépôts à terme	38 199	47 462	72 905	82 872	98 797	19,2%	20 329
Comptes sur livrets	1 148	1 169	1 257	1 432	1 439	0,5%	1 969
-Livrets A et Bleu	784	765	864	951	1 029	8,3%	1 452
-Livrets ordinaires	2 621	2 591	3 043	3 751	3 548	-5,4%	4 314
-Livrets jeunes	260	277	270	298	305	2,6%	288
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	1 737	1 724	1 800	2 224	1 923	-13,5%	2 429
-Livrets de développement durable (LDD)	1 018	1 176	1 348	1 336	1 359	1,7%	1 426
Epargne-logement	4 638	4 956	5 173	5 213	5 241	0,5%	3 693
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 285	2 504	2 505	2 351	2 333	-0,7%	9 367
-Plans d'épargne-logement (PEL)	5 721	6 058	6 334	6 409	6 453	0,7%	6 360
Total	4 743	4 545	4 583	5 152	5 064	-1,7%	5 230

Source : IEDOM

Section 2

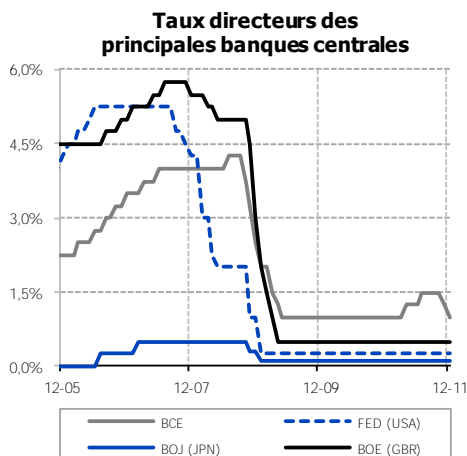
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits 'subprimes' américains, les principales banques centrales ont dû maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise en 2011 au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la République de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année.



Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.

Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)¹, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

¹ La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le **premier semestre de l'année 2011**, avant de diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à **0,62 %** (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à **1,43 %** (après 1,02 % en décembre 2010).

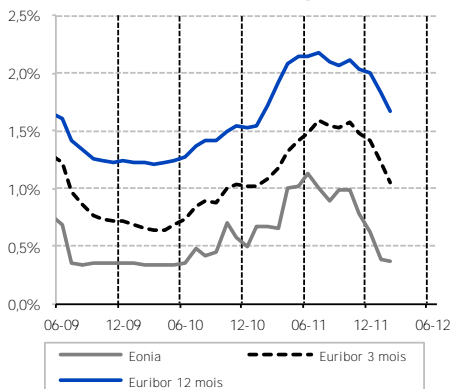
Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008).

Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à **ce taux plancher jusqu'en 2014**.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en **début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau**.

La Banque centrale de Chine³ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, **en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet)**.

Principaux taux du marché monétaire européen



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisés par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ People's Bank of China – PBOC.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à la moyenne arithmétique de l'inflation¹ et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les surréactions des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique² instaurée en juillet 2004.

Au 1^{er} janvier 2009, deux règles dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A s'élève à 2,50 %, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre) s'il la juge rendue nécessaire par l'évolution des conditions économiques³.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007⁴.

Rémunération des placements à taux réglementés

	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/08/2011
Livret A et bleu	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,25%
Compte d'épargne-logement (1)	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,50%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,75%
Livret de développement durable	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,25%

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

En 2011, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée. Les principaux taux ont chacun enregistré une hausse entre 0,25 point et 0,5 point entre août 2010 et août 2011. Ces derniers demeurent toutefois en deçà des niveaux de rémunération observés en août 2008. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,5 %.

¹ Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

² Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

³ Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

⁴ Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux de Livret A, arrondi au 1/4 point le plus proche.

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

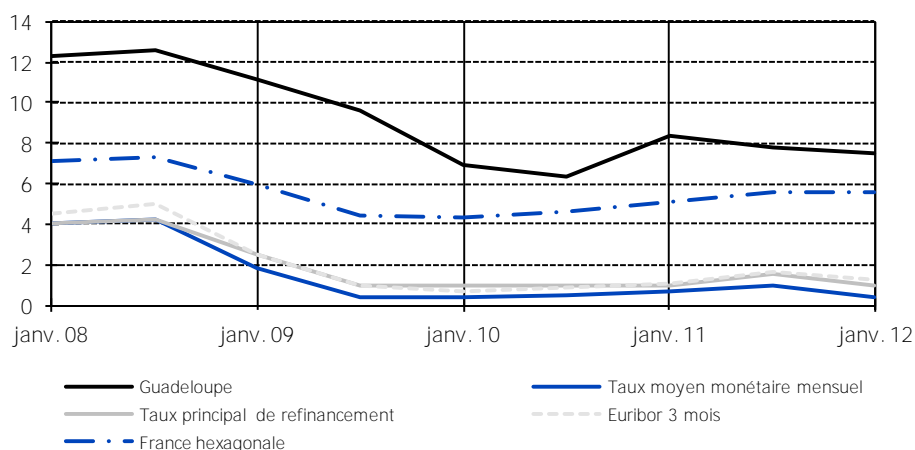
Evolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

	Taux moyens	janv.08	janv.09	janv.10	janv.11	janv.12	Var.an. (pts)
Guadeloupe	Escompte	8,80%	8,53%	5,90%	6,08%	5,09%	-0,99
	Découvert	12,34%	11,19%	6,94%	8,35%	7,50%	-0,85
	Autres crédits à court terme	6,95%	9,14%	6,85%	4,18%	4,68%	0,50
	Court terme agrégé	10,62%	10,20%	6,57%	6,76%	6,05%	-0,71
	Moyen et long termes	5,87%	6,10%	5,11%	4,18%	4,77%	0,59
France hexagonale	Escompte	5,99%	4,67%	2,57%	2,80%	2,55%	-0,25
	Découvert	7,12%	5,98%	4,37%	5,10%	5,57%	0,47
	Autres crédits à court terme	5,73%	5,02%	3,12%	3,29%	2,42%	-0,87
	Moyen et long termes	4,91%	5,10%	3,56%	3,34%	3,66%	0,32

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois de janvier 2012 révèle une hausse du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes en France hexagonale. Inversement, le taux moyen pondéré des autres crédits à court terme, le coût des opérations d'escompte et celui des découverts diminuent sur un an. A la Guadeloupe, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en janvier 2012 traduisent une tendance similaire, à l'exception des autres crédits à court terme.

Taux des découverts et taux de référence à court terme



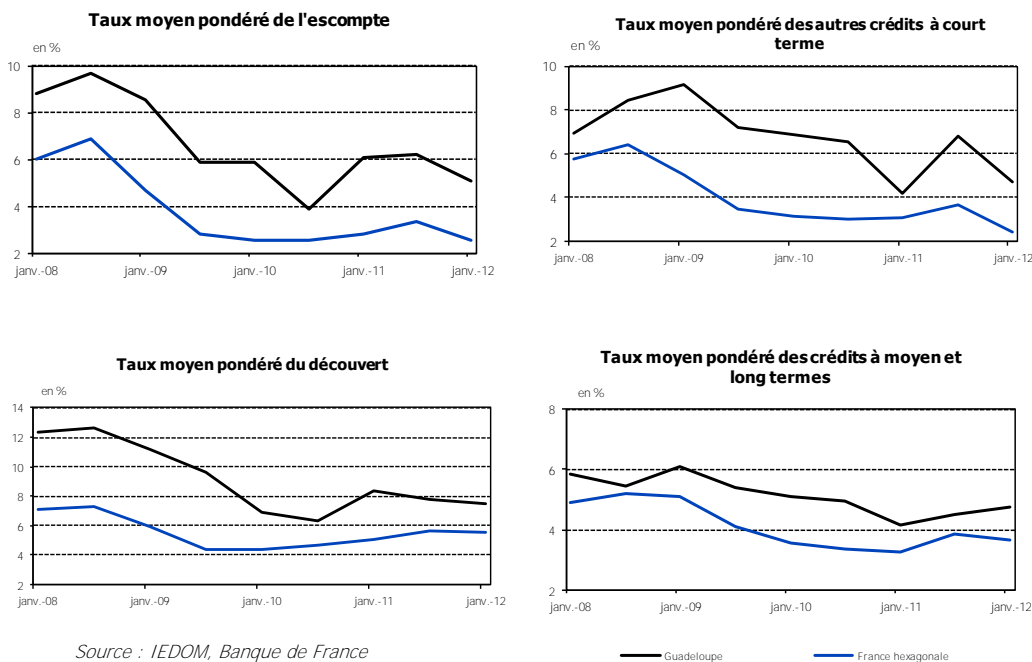
Source : IEDOM - Banque de France

En effet, après une baisse significative début 2010 et une remontée en janvier 2011, le **coût des crédits à court terme enregistre une légère baisse en janvier 2012 pour s'établir à 6,05 % (- 0,71 point sur un an)**. Cette baisse est essentiellement imputable à celle du taux moyen pondéré du découvert¹ (-0,85 point sur un an en janvier 2012 après +1,4 point en 2011).

En revanche, **l'EURIBOR 3 mois, référence de 20,1 % du total des crédits recensés par l'IEDOM en janvier 2012, enregistre une hausse de 0,2 point entre janvier 2011 et janvier 2012.**

A 7,50 %, le coût du découvert en Guadeloupe est nettement plus élevé que celui relevé en France hexagonale (5,57 %). **Le coût des opérations d'escompte en Guadeloupe enregistre en janvier 2012 une baisse de 0,99 point sur un an.** Le coût des autres crédits à court terme affiche quant à lui un rebond de 0,50 point à fin janvier (après -2,7 points en 2011).

Les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent **une hausse (+0,59 point sur un an) et s'établissent à 4,77 % en janvier 2012.** Cette évolution est observée en dépit de la baisse du taux d'emprunt d'Etat à long terme (-0,27 point entre janvier 2011 et janvier 2012)



¹ Le découvert représente 17 % du total des crédits recensés au mois de janvier 2012.

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes et des îles du nord sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone¹.

Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, l'écart des taux des découverts s'établissant à 1,93 point en janvier 2012, contre 0,89 point en janvier 2011. S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux, moins conséquent, augmente également sur un an (1,11 point en janvier 2012 contre 0,84 point en janvier 2011).

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L. 313-5 du code de la consommation et les articles L. 313-3 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME et la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation :

- **L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.**
- **L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.**
- **L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation. Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts. L'arrêté du 22 mars 2011 précise les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure. La loi du 1^{er} juillet 2010 prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.**

¹ Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.

Evolution des seuils de l'usure

	1T11	2T11	3T11	4T11	1T12
Particuliers					
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%
Prêts à taux variable	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%
Prêts relais	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%
Autres prêts					
Prêts < ou = à 1524 € (*)	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à	19,67%	19,53%	19,37%	19,27%	19,15%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%	13,98%
Entreprises					
Découvert en compte (**)	13,21%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires, qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

Le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM a été publié en novembre 2011, couvrant la période avril 2009-avril-2011. Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010).

Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de ce premier rapport annuel sont, d'une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011 et d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

Tarifs moyens en Guadeloupe octobre 2011 (en euros)

	Guadeloupe	Moyenne DOM	Moyenne CCSF*
Frais de tenue de compte (par an)	29,89	26,37	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'internet (par mois)	0,88	0,92	0,71
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	0,74	1,04	2,22
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,39	0,37	0,25
VIREMENT SEPA			
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,13	3,80	3,49
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,03	0,01	0,01
PRELEVEMENT			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,36	1,34	2,96
Frais par prélèvement	0,04	0,34	0,00
CARTE BANCAIRE			
- Carte de paiement internationale à débit différé	44,21	43,86	43,83
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,54	35,97	36,94
- Carte de paiement à autorisation systématique	28,13	28,16	29,54
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,81
DIVERS			
Commission d'intervention	11,34	9,70	8,29
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,09	23,42	24,28

* Comité Consultatif du Secteur Financier

S.O : Sans Objet (service non proposé)

Source : IEDOM

En Guadeloupe, parmi les 13 tarifs « standard », près de la moitié (6) se situent à un niveau inférieur à celui de la métropole. Par exemple, le prix moyen de la mise en place d'une autorisation de prélèvement est de 0,36 € en Guadeloupe contre 2,96 € en métropole ; celui du produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois) est inférieur de 1,48 € à celui de la France hexagonale ; le prix moyen d'une carte de paiement à autorisation systématique est de 28,13 € contre 29,54 € en métropole. En revanche, le coût moyen d'une carte de paiement internationale à débit différé reste plus élevé (44,21 € contre 43,83 €).

Au-delà de ces tarifs « standard », d'autres éléments qui contribuent à déterminer le niveau de la tarification bancaire doivent être pris en compte comme le maintien de frais spécifiques de tenue de compte¹ dans les DOM ou la prédominance depuis quelques années des offres groupées de services (« forfaits »), difficilement comparables à ce jour.

¹ Il est à noter une nette diminution des frais de tenue de compte en Guadeloupe, leur prix moyen passant de 43,29 € en octobre 2010 à 29,89 € en octobre 2011 ; cette orientation à la baisse est observée sur l'ensemble des DOM (-27,5 % entre octobre 2010 et octobre 2011).

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

Avertissement

Un nombre important de résidents de Saint-Martin disposent de plusieurs **comptes bancaires et leurs dépôts sont en partie placés auprès d'établissements de crédit non installés localement**. Les agents économiques français comme les étrangers disposent en effet de comptes en partie française comme en partie **hollandaise et ne résident pas forcément toute l'année à Saint-Martin**. Compte tenu de **l'importance des échanges effectués** avec la partie hollandaise, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux est placée sur des comptes en dollars américains.

Dans ce contexte, en l'absence de données sur l'assurance vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Martin, cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux. Elle ne peut donc pas être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

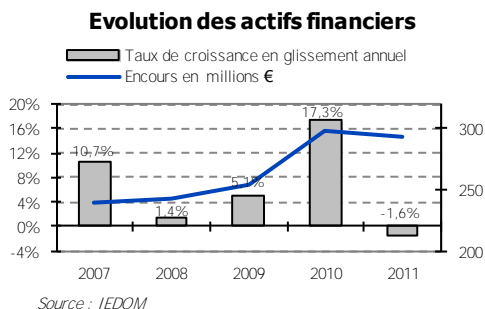
1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Une chute de la croissance de l'encours en 2011

En fin 2011, l'encours des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit de Saint-Martin s'élève à 293,9 millions € en chute de 1,6 % sur un an (-4,6 millions €) après une hausse soutenue en 2010 (+17,3 %). Cette évolution est inférieure à la croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2010 (+6 %).

La baisse observée est exclusivement imputable à la diminution des dépôts à vue qui, après avoir connu une hausse historique en 2010 (+23,1 %), reculent de 6,8 % en 2011. Ces derniers restent néanmoins le principal poste de collecte des actifs pour les établissements de crédit (51,9 % du total des actifs financiers). Quoique positif, le rythme de croissance des **placements liquides ou à court terme** montre des signes d'essoufflement (+4,6 % après +11,4 % en 2010).

Par rapport à l'année 2010, le rythme de progression de l'épargne à long terme perd deux points passant de +7,6 % à +5,6 % en 2011.



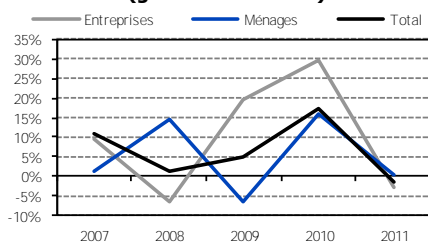
Un tassement des actifs détenus par les entreprises

Par agent économique, l'encours des entreprises régresse de 3 %, pour s'établir à 145,9 millions €, après avoir connu une forte hausse en 2010 (+29,5 %). Le poids relatif des actifs des entreprises dans l'encours global est de 49,6 %.

L'encours des ménages est relativement stable (+0,2 % sur un an) après une croissance dynamique en 2010 (+15,9 %). Leur part s'établit désormais à 45 %.

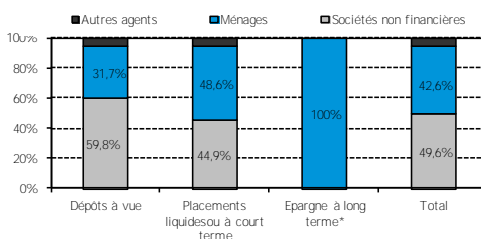
Les autres agents enregistrent une nouvelle perte de leur encours (-2,5 % soit -0,4 million €), toutefois moins marquée qu'en 2010 (-34,2 %).

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation des actifs par agent



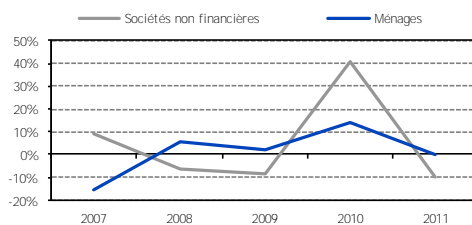
* Epargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres
Source : IEDOM

1.2 LES DEPOTS A VUE

L'attentisme des agents économiques observé en 2010 s'est atténué en 2011. L'encours des dépôts à vue (152,6 millions €) affiche une nette diminution sur un an (-6,8 %) après avoir enregistré une hausse historique en 2010 (+23,1 %).

Cette évolution provient de la baisse de l'encours des dépôts à vue des entreprises (-9,6 % soit -9,7 millions €) reflétant notamment des tensions de trésorerie en fin d'année.

Evolution des dépôts à vue (glissement annuel)



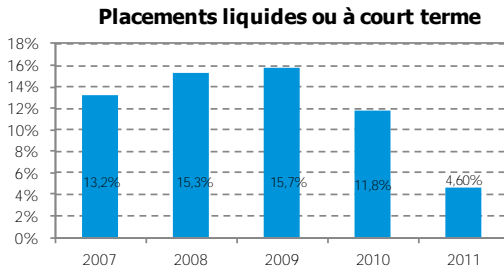
Source : IEDOM

Après avoir connu une bonne performance en 2010 (+13,7 %), l'encours des dépôts à vue des ménages a faiblement progressé en 2011 (+0,9 % sur un an).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME¹

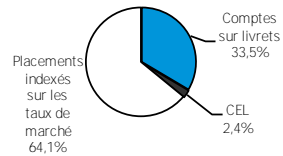
Au 31 décembre 2011, le rythme de progression des placements liquides ou à court terme **reste positif (+4,6 %)** mais **s'éloigne des taux de croissance à deux chiffres observés entre 2005 et 2010**, en dépit de la hausse des taux sur le marché monétaire² et du relèvement à partir d'août 2011 de la rémunération de l'épargne réglementée³.

Par type de produit, les placements indexés sur les taux de marché⁴ progressent mais à un rythme moins soutenu (+5,5 % après +11,2 % en 2010). Le rythme de croissance des **comptes d'épargne à régime spécial enregistre également une nette décélération (+3,2 % en 2011 après +11,9 % en 2010)**.



Source : IEDOM

Ventilation des dépôts liquides ou à court terme par nature



Source : IEDOM

Par agent économique, les entreprises sont les premiers contributeurs à l'évolution d'ensemble, affichant une progression de 10,5 % sur un an après +12,4 % en 2010.

A l'inverse, les ménages, principaux détenteurs de ce type d'actif (49,4 %), connaissent une évolution négative (-2 % après +20,7 % en 2010).

Cette évolution est tirée par la chute des placements indexés sur les taux de marché (-12,1 % contre +34,1 % en 2010). Les **comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une hausse contenue (+2,6 % après +15,4 %)**.

Dans le détail, les livrets A et Bleu restent pour les ménages des valeurs sûres progressant de 10,8 % sur un an. L'encours des livrets de développement durable augmente de 5,5 % (soit +0,2 million €). Les **comptes d'épargne logement (CEL)** retrouvent une évolution positive en 2011 (+4,4 % contre -3,4 %). Les livrets jeunes progressent de 4,9 % sur une année.

¹ Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital. Les placements liquides ou à court terme ici considérés regroupent exclusivement les comptes à terme.

² Le taux sur le marché monétaire augmente (0,6168 % en décembre 2011 contre 0,4902 % en décembre 2010).

³ La rémunération du livret A est passée de 1,75 % à 2,25 % en 2011.

⁴ L'Euribor 3 mois est passé de 0,7120 % en décembre 2009 à 1,0220 % en décembre 2010 et 1,4250 % en décembre 2011.

Parallèlement les livrets d'épargne populaire connaissent une croissance négative pour la troisième année consécutive (-14,3 % en 2011 contre -19,3 % en 2010 et -19,6 % en 2009). L'encours des comptes ordinaires diminue de 5,2 % après une hausse conséquente (+24,3 %) en 2010.

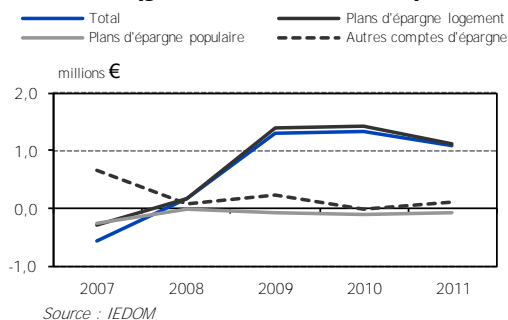
1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME¹

L'épargne à long terme, entièrement détenue par les ménages, est marquée par un ralentissement en 2011 (+5,6 % après +7,6 % en 2010).

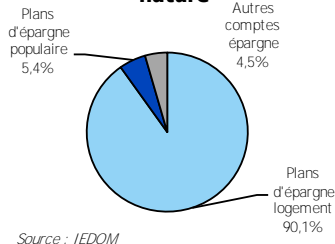
Les plans d'épargne logement (PEL)², qui représentent 96,9 % de l'épargne longue, croissent modérément de 6,2 % en 2011 (contre +8,6 % en 2010).

En revanche, les plans d'épargne populaire (PEP) subissent à nouveau une baisse de leurs encours (-9,7 %) en 2011.

Evolution de l'épargne à long terme (glissement annuel en valeur)



Ventilation de l'épargne longue par nature

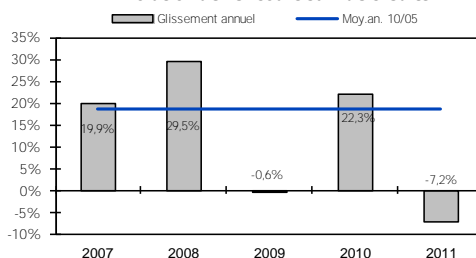


2. Les concours de la clientèle non financière

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2011, l'encours sain des crédits octroyés à la clientèle de Saint-Martin s'établit à 219,7 millions €, en baisse de 7,2 % (-17 millions) sur un an. Cette évolution succède à la forte hausse de 2010 (+22,3 %) liée à une opération exceptionnelle réalisée par un établissement de la place. En neutralisant cette transaction, l'encours aurait progressé de +10,3 % en 2010 et de +2,9 % en 2011.

Evolution de l'encours sain de crédits



¹ L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

² Les plans d'épargne logement (PEL) ouverts depuis le 01/08/2003 bénéficient d'une rémunération de 2,5 % hors prime d'état.

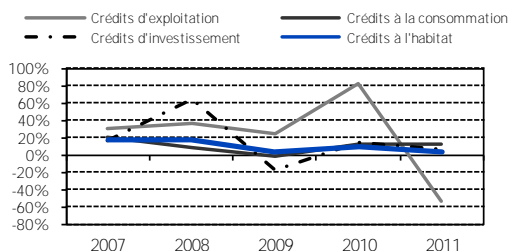
Pour comparaison l'encours de crédit a progressé de 7 % à la Guadeloupe et de 10,4 % à Saint-Barthélemy.

L'encours des crédits à l'habitat progresse, mais à un rythme moins soutenu que l'année précédente (+3,5 % en 2011 contre +10 % en 2010). Les crédits à l'habitat restent le premier poste d'endettement des agents, ils représentent 53,2 % de l'ensemble des crédits.

L'encours des crédits à la consommation affiche, comme en 2010 une bonne performance, avec un rythme de croissance dynamique (+12,8 % en 2010 après +12,1 % en 2011).

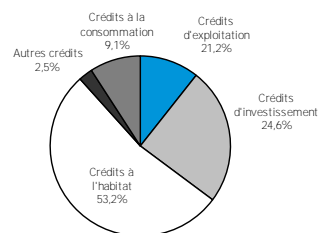
En revanche après une bonne performance en 2010 en lien avec l'opération exceptionnelle déjà mentionnée, les crédits d'exploitation décélèrent fortement (-53,6 %) en 2011.

Evolution de l'encours sain par nature de crédit (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par nature

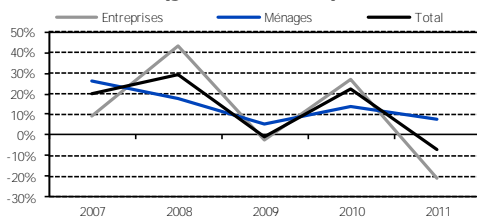


Source : IEDOM

Par agent économique, les ménages sont les premiers bénéficiaires du financement bancaire (53,1 % de l'ensemble des crédits distribués). Ils enregistrent une augmentation de l'encours de 7,4 % contre 13,5 % en 2010.

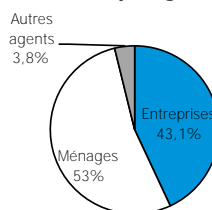
Les entreprises détiennent 94,6 millions € de l'encours, en baisse de 20,9 % (après +28,3 %). Leur poids s'établit désormais à 43,1 %.

Evolution de l'encours sain par agent (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

A fin 2011, l'encours sain des crédits aux ménages enregistre une décélération de son rythme de croissance. A 116,7 millions €, il progresse de 7,4 % sur un an après une hausse de 13,5 % en 2010.

La perte de vitesse observée provient essentiellement des **crédits à l'habitat (+6,5 % contre +13,6 % en 2010)**, premier poste d'endettement des ménages (82,8 % de l'encours). La bonne orientation du financement de la consommation se poursuit en 2011 (+12,1 % après +12,8 % en 2010). Cette tendance s'explique exclusivement par l'augmentation des crédits de trésorerie (+14 % après +13,4 % en 2010), les comptes ordinaires débiteurs affichant une baisse sur un an (-5,9 % contre +7,1 %).

2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Au 31 décembre 2011, les crédits sains consentis aux entreprises saint-martinoises chutent de 20,9 % après avoir augmenté en 2010 (+28,3 %)¹.

L'encours des crédits d'exploitation chute fortement (-53,7 %) par rapport à l'année précédente pour s'établir à 23,2 millions €. Les comptes ordinaires débiteurs affichent une nette diminution (-58,5 %). Les créances commerciales octroyées aux entreprises enregistrent une baisse de 48,3 % en 2011. Les crédits de trésorerie suivent la même tendance et diminuent de 14,7 %.

Les investissements immobiliers des entreprises régressent de nouveau sur un an : les **crédits à l'habitat reculent en effet de 5,6 %** après avoir enregistré un repli de 12,7 % en 2010.

En revanche les **crédits d'investissement** évoluent positivement pour la seconde année consécutive (+5,8 %, soit +2,9 millions €) mais à un rythme moins soutenu qu'en 2010 (+14,1 %). Ces derniers s'établissent désormais à 53,4 millions €.

3. L'équilibre emplois-ressources

Fin 2011, les établissements de crédit installés à Saint-Martin dégagent globalement un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) de l'ordre de 74,8 millions €, en croissance de 20 % (+17,5 million €) sur un an. En comparaison, l'excédent de financement de la place bancaire de Saint-Barthélemy s'élève à 258,8 millions €.

¹ La forte hausse enregistrée en 2010 est en lien avec l'opération exceptionnelle évoquée au paragraphe 2.1.

Perspectives

Saint-Martin vit une sortie de crise difficile. La reprise, amorcée en 2010, ne semble se confirmer que très progressivement. Elle est portée principalement par une nette amélioration de l'activité touristique en 2011, qui devrait se prolonger en 2012, mais elle a du mal à se diffuser à l'ensemble des secteurs.

Le dynamisme retrouvé de la destination Caraïbe et du marché de la croisière joue en faveur de la diffusion côté français d'un rebond qui a cependant davantage profité en 2011 à la partie néerlandaise de l'île. Les efforts soutenus des acteurs de la filière et la lente diversification de l'origine géographique des touristes paraissent susceptibles de conforter l'embellie.

Le secteur du BTP, et surtout le volet des travaux publics, devrait en revanche rester morose : les contraintes qui pèsent sur les finances publiques, en particulier celles de la Collectivité, avec le manque de chantiers structurants continueront à limiter le volume d'activité.

Dans une économie historiquement très dépendante de la commande publique, cette conjoncture maussade traduit surtout la difficulté que rencontre l'île pour redresser les finances de la Collectivité. La recherche de ressources pour équilibrer les comptes, initiée en 2010 avec la mise en place de la **taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA)**, n'a pas encore abouti à des solutions pérennes. Le vote, courant juin, d'un budget primitif 2012 en déficit de 22 millions d'euros souligne ces tensions.

Dans ce contexte hésitant, la place financière saint-martinoise connaît un rebond encourageant de son activité au 1^{er} trimestre 2012, après la baisse de l'encours des actifs financiers et des crédits sains observée en 2011. Les financements en faveur des entreprises sont en particulier mieux orientés.

Plus que jamais, les déséquilibres constatés du côté français rendent incontournable le **renforcement de la coopération entre les deux parties de l'île**. Cette orientation apparaît comme le préalable à une amélioration durable de la situation économique et sociale.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

millions €	2007	2008	2009	2010	2011	Var.11/10
SOCIETES NON FINANCIERES	103,8	97,0	116,1	150,4	145,9	-3,0%
Dépôts à vue	84,2	78,7	72,1	100,9	91,3	-9,6%
Placements liquides ou à court terme	19,6	18,3	44,0	49,4	54,6	10,5%
Placements indexés sur les taux de marché	19,6	18,3	44,0	49,4	54,6	10,5%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>19,6</i>	<i>18,3</i>	<i>44,0</i>	<i>49,4</i>	<i>54,6</i>	<i>10,5%</i>
MENAGES	106,3	121,8	113,8	131,9	132,2	0,2%
Dépôts à vue	42,5	44,7	45,7	51,9	52,4	0,9%
Placements liquides ou à court terme	47,9	61,0	50,7	61,2	60,0	-2,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	29,6	32,0	36,4	42,0	43,1	2,6%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>11,6</i>	<i>11,6</i>	<i>14,0</i>	<i>17,4</i>	<i>16,5</i>	<i>-5,2%</i>
<i>Livrets A et bleu</i>	<i>11,6</i>	<i>13,1</i>	<i>14,9</i>	<i>17,3</i>	<i>19,1</i>	<i>10,8%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,5</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>0,6</i>	<i>4,9%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>1,8</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>1,2</i>	<i>1,0</i>	<i>-14,3%</i>
<i>Livrets de développement durable</i>	<i>1,5</i>	<i>2,1</i>	<i>2,5</i>	<i>2,7</i>	<i>2,9</i>	<i>5,5%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>2,8</i>	<i>2,8</i>	<i>2,9</i>	<i>2,8</i>	<i>2,9</i>	<i>4,4%</i>
Placements indexés sur les taux de marché	18,3	29,0	14,4	19,3	17,0	-12,1%
Comptes créditeurs à terme	18,3	29,0	14,4	19,3	17,0	-12,1%
Epargne à long terme	15,9	16,1	17,4	18,7	19,8	5,6%
dont plans d'épargne logement	15,1	15,3	16,6	18,1	19,2	6,2%
dont plans d'épargne populaire	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6	-9,7%
AUTRES AGENTS	29,0	23,5	24,7	16,2	15,8	-2,5%
Dépôts à vue	18,4	12,7	15,2	10,8	8,9	-17,1%
Placements liquides ou à court terme	10,7	10,8	9,5	5,5	6,9	26,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	1,1	1,2	1,4	0,3	0,5	84,9%
Placements indexés sur les taux de marché	9,5	9,6	8,1	5,2	6,4	22,8%
TOTAL	239,1	242,3	254,6	298,5	293,9	-1,6%
Dépôts à vue	145,0	136,1	133,0	163,6	152,6	-6,8%
Placements liquides ou à court terme	78,2	90,1	104,2	116,2	121,5	4,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	30,7	33,2	37,8	42,2	43,6	3,2%
Placements indexés sur les taux de marché	47,5	56,9	66,5	73,9	78,0	5,5%
Epargne à long terme	15,9	16,1	17,4	18,7	19,8	5,6%

Source : IEDOM

Tableau 2 : Les encours de crédit

	2007	2008	2009	2010	2011	var.11/10
ENTREPRISES						
Crédits d'exploitation	15,8	21,8	27,2	50,1	23,2	-53,7%
<i>Créances commerciales</i>	<i>0,6</i>	<i>0,8</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>-48,3%</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>3,8</i>	<i>4,5</i>	<i>5,8</i>	<i>5,4</i>	<i>4,6</i>	<i>-14,7%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>11,5</i>	<i>16,5</i>	<i>21,2</i>	<i>44,3</i>	<i>18,4</i>	<i>-58,5%</i>
Crédits d'investissement	31,7	52,7	44,2	50,4	53,4	5,8%
Crédits à l'habitat	19,4	21,3	21,9	19,1	18,0	-5,6%
Encours sain	66,9	95,8	93,3	119,6	94,6	-20,9%
MENAGES						
Crédits à la consommation	14,8	16,1	15,9	17,9	20,1	12,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>13,2</i>	<i>13,5</i>	<i>14,3</i>	<i>16,2</i>	<i>18,4</i>	<i>14,0%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>1,6</i>	<i>2,6</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>	<i>1,6</i>	<i>-5,9%</i>
Crédits à l'habitat	62,3	74,6	79,9	90,7	96,6	6,5%
Encours sain	77,2	90,7	95,7	108,6	116,7	7,4%
AUTRES AGENTS et CCB non ventilés						
Encours sain	6,4	8,3	4,6	8,4	8,4	-0,2%
TOTAL						
Crédits d'exploitation	16,2	22,2	27,5	50,4	23,4	-53,6%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	14,8	16,1	15,9	17,9	20,1	12,1%
Crédits d'investissement	32,4	53,3	44,2	51,0	53,9	5,8%
Crédits à l'habitat	84,5	98,9	102,5	112,8	116,8	3,5%
Autres crédits	2,5	4,2	3,5	4,7	5,5	18,4%
Encours sain	150,4	194,8	193,6	236,7	219,7	-7,2%

Source : IEDOM

Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011

Premier trimestre

Entrée en vigueur du Revenu de Solidarité Active (RSA). Instauré par la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, le RSA s'est substitué, le 1^{er} juin 2009 en métropole, au revenu minimum d'insertion (RMI). A compter du 1^{er} janvier 2011, le RSA est mis en œuvre dans les départements et les collectivités d'outre-mer.

Mise en place du contrat de développement. Le contrat de développement 2011-2013 est entré en vigueur en janvier 2011 et porte sur un montant de 81 M€, contre 57 M€ pour le précédent : 30 M€ seront financés par l'État, 30 M€ par la COM, le reste provenant de fonds européens (Feder et Fse). Il permet la réalisation de projets structurants tels que l'installation du RSMA ou la construction d'une nouvelle Cité scolaire, autour de trois priorités : les infrastructures, la cohésion sociale et la formation, et enfin l'amélioration du cadre de vie.

Un centre technologique à Saint-Martin. Les travaux de construction du Computech Technology Center ont débuté en janvier à Saint-Martin et permettront au premier centre technologique de la Caraïbe de voir le jour. Ce projet conduit par la Société Computech en partenariat avec Microsoft et Dell offrira aux acteurs publics et privés un environnement collaboratif pour la réalisation de présentations techniques. Il permettra aux entreprises d'évaluer les apports des nouvelles technologies ou fonctionnalités sous forme de démonstrations.

Saint-Martin : adoption de la convention fiscale par le Sénat. La convention fiscale signée en décembre 2010 par la collectivité de Saint-Martin et l'État a été approuvée par le Sénat le 14 février 2011. Elle permet à la collectivité de collecter l'impôt sur le revenu des fonctionnaires et salariés du secteur privé domiciliés à Saint-Martin depuis moins de 5 ans, alors qu'ils étaient jusque-là considérés comme des non-résidents et imposés fiscalement en France. Le texte présenté détermine également les modalités d'échanges d'informations entre l'État et Saint-Martin en vue de prévenir l'évasion et la fraude fiscale.

Adoption définitive d'un texte sur la fiscalité. Le 23 mars l'assemblée nationale a définitivement adopté la proposition de loi organique sur la fiscalité, concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'État et les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Polynésie.

Vote du budget 2011 pour Saint-Martin. Le budget primitif 2011 de la collectivité de Saint-Martin a été adopté par les élus le 24 mars pour un montant d'un peu moins de 119 millions d'euros. L'accent est porté sur l'éducation et la jeunesse qui bénéficient d'une enveloppe de 36,5 millions d'euros.

Deuxième édition du Salon de l'Entreprise de Saint-Martin. Le 25 mars 2011 s'est tenue la deuxième édition du Salon de l'Entreprise de Saint-Martin à la Maison des Entreprises de Concordia. A cette occasion, dans le but de développer la fibre entrepreneuriale des citoyens, « un guide des entreprises » préparé par la CCISM et Initiatives Saint-Martin contenant des informations relatives aux différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre a été remis aux visiteurs constitués essentiellement des chefs d'entreprise et des porteurs de projet.

Deuxième trimestre

Loi Lagarde. Entrée en vigueur le 1^{er} mai d'un nouveau volet de mesures destinées à contenir les abus et les excès du crédit à la consommation. Celles-ci passent par la diminution de la durée des crédits renouvelables pour réduire leur coût et donner le choix au consommateur entre crédit renouvelable et crédit amortissable.

Des avancées pour l'aéroport de Grand Case. Depuis le 1^{er} avril, la société SESMA (société d'exploitation de Saint-Martin Aéroport) est chargée de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport de Grand Case, dans le cadre d'une délégation de service public accordée pour une durée de 25 ans. L'objectif est double pour l'entreprise, qui appartient au groupe canadien spécialisé SNC Lavalin Aéroports : il s'agit de développer la plateforme aéroportuaire ainsi que de rétablir l'équilibre financier de l'aéroport.

Rapport du Sénat sur le thème « Tourisme et environnement Outre-mer ». La Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat a examiné et voté à l'unanimité le 24 mai le rapport rendu par le sénateur de Saint-Barthélemy, Michel Magras, sur le tourisme aux Antilles. Au travers de 11 recommandations, il y préconise « le passage d'un tourisme subi à un tourisme intégré ».

Nouveau décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels. Le 24 mai 2011 a été publié au Journal officiel un décret portant sur la rénovation des hôtels de tourisme de plus de 15 ans situés dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre et Miquelon.

10e édition du salon Saint Martin/ Sint Maarten Annual Regional Tradeshow (SMART). Du 25 au 27 mai 2011, le bureau du tourisme de Sint Maarten et l'Office de tourisme de Saint-Martin ont organisé la 10e édition du SMART. Ce salon des professionnels du tourisme de la Caraïbe leur permet de faire la promotion de leur destination et de rencontrer des agents touristiques venus du monde entier.

Troisième trimestre

Un nouveau préfet de région. Amaury de Saint-Quentin a été nommé le 24 août en conseil des ministres Préfet de la région Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, sur proposition du ministre de l'intérieur Claude Guéant, succédant ainsi à Jean-Luc Fabre, nommé ce même jour Préfet d'Indre-et-Loire.

Vers la construction d'un nouvel hôtel de luxe à Sint-Maarten. Les travaux de démolition de l'ancien Mullet Bay Beach Resort, détruit en septembre 1995 par le cyclone Luis, ont commencé. Le Groupe Sun Resort prévoit d'ériger sur le site un nouvel hôtel de luxe.

Un nouveau secrétaire général à la préfecture des Îles du Nord. Mr. Afif Lazrak prend ses fonctions de secrétaire général en août 2011, après le départ du secrétaire général de la préfecture Claude Liégeon, et de Christophe Coelho, directeur de cabinet.

Visite du recteur. Le recteur d'académie, Laurent Dever, s'est rendu à Saint-Martin le mercredi 31 août. Il a réuni les 4 principaux de collège, le proviseur du lycée en présence de Claudy Movrel, représentante du recteur à Saint-Martin et de Daniella Dolium, inspecteur de la circonscription des îles du nord. Le cadre du pilotage académique a été fixé avec un focus particulier sur la situation des deux collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Saint-Martin accueille une conférence sur le tourisme. Saint-Martin a accueilli du 14 au 17 septembre les professionnels et experts du tourisme dans la Caraïbe, à l'occasion de la « State of the industry conference » organisée par l'Organisation Caribéenne du Tourisme (CTO). Plus de 30 pays de la Caraïbe étaient représentés pour débattre autour du thème « Comment réussir dans un environnement compétitif » ainsi que des intervenants des compagnies aériennes desservant la région, telles que British Airways, Air Canada, RedJet et JetBlue.

Quatrième trimestre

Prise de fonction du nouveau préfet délégué. Philippe Chopin, nommé le 16 novembre en conseil des ministres Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sur proposition du Premier ministre, a pris ses fonctions le 12 décembre. Son prédécesseur, Jacques Simonnet a été nommé Préfet hors cadre.

Lancement de timbres à l'effigie des collectivités d'outre-mer. Dans le cadre de l'année des Outre-mer souhaitée par le Président de la République Nicolas Sarkozy, la Poste lance la vente d'un carnet de timbres représentant les 12 collectivités d'Outre-mer françaises le 26 novembre.

Renforcement de la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten. La première commission mixte sur la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten s'est tenue vendredi 2 décembre à la CCISM sous l'égide du préfet, du président de la COM et du premier ministre de Sint Maarten, en présence de tous les acteurs concernés. Il s'agissait de fixer pour la première fois le cadre légal de la coopération entre les deux parties de l'île. Au cours de cet échange les thèmes de la sécurité, du transport, de l'aménagement du territoire, des affaires sociales et du développement économique ont été abordés. Une lettre d'intention a été rédigée, dont les termes seront dévoilés après ratification du Conseil exécutif de la partie française et du Conseil des ministres du côté hollandais. Cet accord définit notamment un cadre pour les échanges futurs entre les deux parties de l'île : une commission mixte se réunira une fois par an et une commission technique chaque trimestre.

Revalorisation du SMIC. L'arrêté sur la revalorisation du salaire minimum de croissance au 1er décembre 2011 a été publié le 30 novembre au Journal officiel. Le montant du SMIC applicable en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit, à compter de cette date, à 9,19 euros brut de l'heure. Le décret fixe également à 3,43 euros le montant du minimum garanti, qui sert notamment au calcul des avantages en nature dans les professions de l'hôtellerie et de la restauration.

Ouverture d'une nouvelle agence Bred-Banque Populaire. La nouvelle agence a été inaugurée le 6 Décembre 2011 à Marigot, après leur première implantation sur l'île en 2003. Le nombre d'agences BRED-Banque Populaire s'élève à deux sur le territoire de Saint-Martin à fin décembre 2011. A l'inverse le nombre d'agences de la BDAF s'établit à deux après la fermeture de l'agence de Bellevue-Soualiga le 11 Juillet 2011.

Un nouveau recteur. Le 21 décembre 2011, Stephan Martens a été nommé recteur de l'académie de la Guadeloupe sur proposition du Ministre de l'Education nationale. Il succède à Laurent Dever à cette fonction.

Saint-Martin signe avec l'État sa convention fiscale. La convention fiscale entre l'Etat et la collectivité territoriale de Saint-Martin est publiée en juin 2011. Cette convention a été signée le 21 décembre 2010 par le président Frantz Gumbs et le préfet Jacques Simonnet. Elle précise le régime d'autonomie fiscale de la COM et les modalités d'échanges d'informations entre les signataires, afin de prévenir notamment la double imposition, l'évasion et la fraude fiscale. La COM, qui dispose de la "compétence de source", peut à présent s'assurer de nouvelles recettes fiscales.

Troisième conférence des Présidents des Régions françaises d'Amérique. La troisième Conférence des Présidents des Régions Françaises d'Amérique a eu lieu lundi 05 décembre 2011 en Guyane. Parmi les décisions prises figurent l'invitation des collectivités de Saint-Martin et de Saint Barthélemy à rejoindre l'Union Régionale des Antilles et de la Guyane (URAG) et la création d'un Comité de Liaison Interportuaire Antilles-Guyane.

Inauguration du Voyager 3 Dreamliner. Le Voyager 3 est arrivé en décembre à Philipsburg, sur un cargo qui le transportait depuis les chantiers navals de Bordeaux, où il a été conçu. Il a été baptisé à Saint-Barthélemy et assurera la liaison entre Marigot et Saint-Barthélemy.

Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire

Les notes expresses trimestrielles Tendances : Premières tendances
Tendances conjoncturelles

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes expresses

- N°152 – Tendances conjoncturelles 1^{er} trimestre 2012 (*juin 2012*)
- N°151 – Premières tendances 1^{er} trimestre 2012 (*mai 2012*)
- N°145 – **L'économie de la Guadeloupe en 2011** : une reprise en dépit des incertitudes (*mars 2012*)
- N°137 – Tendances conjoncturelles 4^{ème} trimestre 2011 (*février 2012*)
- N°136 – Premières tendances 4^{ème} trimestre 2011 (*février 2012*)
- N°134 – Panorama 2010 de St-Barthélemy (*janvier 2012*)*
- N°129 – Tendances conjoncturelles 3^{ème} trimestre 2011 (*décembre 2011*)
- N°126 – Panorama 2010 de Saint-Martin (*novembre 2011*)*
- N°125 – Panorama 2010 de la Guadeloupe (*novembre 2011*)*
- N°122 – Premières tendances 3^{ème} trimestre 2011 (*octobre 2011*)
- N°116 – Tendances conjoncturelles 2^{ème} trimestre 2011 (*septembre 2011*)
- N°112 – Premières tendances 2^{ème} trimestre 2011 (*juillet 2011*)
- N°107 – **Echanges régionaux des Départements français d'Amérique** (*juillet 2011*)
- N°101 – Tendances conjoncturelles 1^{er} trimestre 2011 (*juin 2011*)
- N°96 – **L'économie de la Guadeloupe en 2010** : premiers signes de reprise (*mars 2011*)
- N°90 – Premières tendances en Guadeloupe - 4^{ème} trimestre 2010 (*février 2011*)
- N°88 – Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe (*février 2011*)
- N°87 – Le microcrédit à la Guadeloupe et à St-Martin (*janvier 2011*)

Les Notes de l'Institut d'émission

- Echanges régionaux des Départements français d'Amérique (*juillet 2011*)
- Le microcrédit professionnel en outre-mer (*avril 2011*)
- Le chômage empêche la convergence du revenu des ménages entre régions ultramarines et métropolitaines (*janvier 2011*)

Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD

- Guyane-Amapa - Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges (*octobre 2011*)
- Guyane - Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (*décembre 2008*)
- Guyane : un développement sous contraintes (*juin 2008*)

**disponible en langue anglaise*

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON

Myriam DAHMAN SAÏDI

Lorry HAJJAR

Florence MAR-PICART

Anne-Laure MICHEL

Lindsay MONLOUIS

Eric MORIAME

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Charles APANON
Editeur: IEDOM

Imprimé par PRIM SAS - Guadeloupe
Achevé d'imprimer en juillet 2012 - Dépôt légal : juillet 2012
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-45-8

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-54-0



9 782916 119540